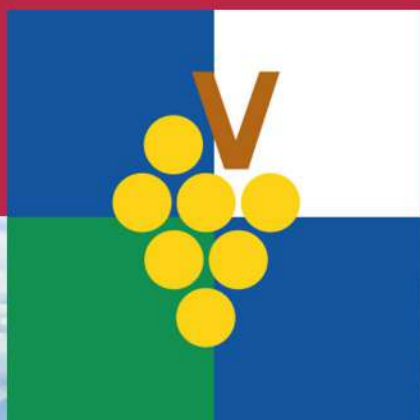


Rapport de gestion

Municipalité de Vully-les-Lacs



2022



Table des matières

P. 1-3 Conseil communal

P. 4-7 Municipalité

P. 8-12 Administration générale
Aménagement du territoire

**P.
13-18** Service des eaux
Éclairage public - Informatique

**P.
18-28** Instruction publique
Écoles - Gestion des déchets

**P.
29-39** Finances - Ports & Plages
Tourisme - Économie

**P.
40-50** Affaires culturelles
Sécurité - Routes, mobilité, transports

**P.
51-57** Affaires sociales
Forêts - Chemins AF

**P.
58-66** Bâtiments communaux
Police des constructions

Préambule municipal

Le présent rapport de gestion tente de présenter au mieux la première année complète d'activité de la Municipalité de Vully-les-Lacs dans sa composition politique actuelle.

En 2022, la Municipalité a trouvé un rythme intense et soutenu afin d'assurer la bonne marche de la commune. Cet effort a permis la conduite efficace de plusieurs dossiers stratégiques venant en sus des affaires courantes qu'une entité telle que celle de Vully-les-Lacs génère au quotidien.

L'engagement de tous les instants des membres du collège municipal est très important. L'exécutif a la volonté de traiter au mieux toutes les demandes et autres situations qui se présentent régulièrement, avec un niveau de réactivité le plus approprié possible.

La relation de confiance avec les différents services et employés communaux s'est développée dans une direction que l'on peut considérer comme très positive.

S'il est un constat qui mérite d'être relevé dans cette introduction, il tient dans le nombre croissant de cas litigieux auxquels nous faisons face. Les contestations sont de plus en plus nombreuses et lourdes, elles génèrent trop souvent l'ouverture de procédure nécessitant le support de l'avocat conseil de la commune.

En espérant que le contenu du présent rapport satisfera chacun, je profite de l'occasion qui m'est offerte de remercier l'ensemble du personnel communal ainsi que mes collègues municipaux, pour l'application avec laquelle ils gèrent leurs dicastères et leur engagement fort au service de la commune de Vully-les-Lacs.

Michel Verdon, syndic





Conseil communal

Bureau du conseil

Commissions

Liste des préavis

Bureau du Conseil

Président : M. Christian Kolly (Entente)
Vice-Présidente : Mme Sabine Thierrin (PLR)
Secrétaire : Mme Elisabeth Christinat
Scrutateurs : M. François Maeder (Entente)
M. Jérémie Christinat (PLR)
Scrutateurs suppléants :
M. Florian Aeby (Entente)
M. Emile Spahr (PLR)

Huissière/échançon : Mme Diane Schulé-Capt

Commission des finances :

M. Julien Schwab (Entente)
M. Cédric Bardet (Entente)
Mme Anne Jobin (Entente)
M. Damien Fioretta (PLR)
M. Antoine Parisod (PLR)

Délégués aux associations intercommunales au 31.12.2022

ARPEJE Mme Céline Ventrice (Entente)
Mme Joëlle Roch (Entente)
Mme Claire Bovet (Entente)
M. Simon Jaunin (Entente)
Mme Frédérique Miazza (PLR)
M. Christophe Tombez (PLR)
M. Loïc Loup (PLR)

Suppléants:

M. Gilles Bardet (Entente)
M. Alexandre Bardet (PLR)

Délégué au conseil législatif de l'Entente des Savoies

M. David Loup (Entente)

Commission pour les naturalisations :

Mme Géraldine Mosimann (PLR)
Mme Elodie Schulé (PLR)
M. Joffrey Tombez (Entente)

Délégués à l'AIRPG :

M. Alexandre Bardet (PLR)
M. Jérémie Christinat (PLR)
M. David Loup (Entente)

Délégué au SDIS Broye-Vully :

M. Ulrich Weyermann (Entente)
Suppléant:
M. Emile Spahr (PLR)

Commission de gestion :

M. René Flüri (Entente)
M. Tombey Joffrey (Entente)
Mme Karin Hügli (Entente)
M. David Schwab (Entente)
M. Julien Bessard (PLR)
Mme Céline Duran (PLR)
M. Philippe Loup (PLR)

Commission de recours en matière informatique :

M. Victorio Quercia (Entente)
M. David Loup (Entente)
M. Arnaud Guignard (PLR)

Commission de recours en matière d'impôts :

Mme Anne Jobin (Entente)
Mme Amélie Besse (Entente)
Mme Elodie Schülé (PLR)

Suppléant:

M. Jean-Claude Vioget (Entente)

ABV

M. Gilles Bardet (Entente)
M. Léo Amiet (PLR)

Commission des bâtisses :

M. Antoine Savary (Entente)
M. François Maeder (Entente)
M. Yves Amiet (Entente)
M. Raphaël Vincent (Entente)
M. Christian Failloubaz (PLR)
M. Ralf Vermeulen (PLR)
M. Jean-Michel Loup (PLR)

Délégués au groupement forestier :

M. Raphaël Vincent (Entente)

Suppléant:

M. Dylan Loup (PLR)

Liste des préavis municipaux

No du préavis	Présenté au Conseil communal du	Objet	Décision	Etat
2022 / 01	10.05.2022	Modification de la canalisation d'eau claire de la grille qui se soulève lors des intempéries à Vallamand-Dessous, demande de crédit de CHF 45'000.00.	Accepté	Terminé
2022 / 02	10.05.2022	Modification de l'entrée en conduite du ruisseau à Vallamand-Dessous. Demande de crédit de CHF 90'000.-	Accepté	En cours
2022 / 03	10.05.2022	Etude chemin du Clos à Villars-le-Grand. Demande de crédit de CHF 38'000.-	Accepté	En cours
2022 / 04	28.06.2022	Comptes de l'exercice 2021.	Accepté	Terminé
2022 / 05	27.09.2022	Adoption de l'arrêté d'imposition 2023.	Accepté	Terminé
2022 / 06	27.09.2022	Demande d'un crédit d'étude de CHF 600'000.-- pour la construction d'une halle de gym double et la rénovation de l'ancienne salle polyvalente afin d'y accueillir l'agrandissement de l'UAPE et le programme proposé.	Accepté	En cours
2022 / 07	27.09.2022	Demande de crédit de CHF 63'000.-- pour la réfection des collecteurs, secteur 107, En Noët/Les Vernes.	Accepté	En cours
2022 / 08	13.12.2022	Budget de fonctionnement de l'année 2023	Accepté	Terminé
2022 / 09	13.12.2022	Construction d'un collège primaire sur le site d'EPK. Demande de crédit de CHF 7'000'000.--	Accepté	En cours
2022 / 10	13.12.2022	Demande de crédit de CHF 60'000.-- pour le remplacement du compacteur de Vallamand.	Accepté	En cours

Motions interpellations déposées :

Date	Type d'intervention	Objet	Déposé par	Conseil communal	Municipalité
10.05.2022	Motion	Rapport de la Commission de réflexion à la faisabilité d'une "commission pour la transition climatique".	Fabrice Wullemin, Anne Jobin, Laurent Bardet, Léo Amiet, Damian Fioretta	Refusé	NA
27.09.2022	Postulat	Demande d'examiner la possibilité d'externaliser les tâches du bureau technique à l'AIST-BV.	Antoine Savary, Simon Jaunin, Gilles Bardet, Karin Hügli, Anne Jobin, René Fluri et Raphaël Vincent	Accepté	En cours



Municipalité

Dicastères

Délégations

Plan de législature

Municipalité

La liste des dicastères reprise ci-dessous est inchangée depuis la mise en place de l'actuelle municipalité. Une réflexion sera toutefois menée en 2023 afin d'estimer si une nouvelle répartition, ou des échanges de secteurs d'activité, est souhaitable pour la deuxième partie de la législature qui débutera au 1er janvier 2024.



Membre	Dicastères	Délégations principales
Michel Verdon Syndic	<ul style="list-style-type: none"> - Administration générale - Ressources humaines - Développement territorial - Domaines - STEP régionale, Président du COPIL 	<ul style="list-style-type: none"> - ARBV - COREB - UCV : Conseil des 50
Alain Bally 1er Vice-Syndic	<ul style="list-style-type: none"> - Service des eaux - Épuration - Renaturation cours d'eau - Éclairage Public - Informatique 	<ul style="list-style-type: none"> - ABV - Codir - ORPC - AIRPG - Dangers naturels
Christian Genilloud Municipal	<ul style="list-style-type: none"> - Instruction publique - ARPEJE - Codir - Extension EPK - Sport - Déchetterie et ordures ménagères 	
François Haenni 2ème Vice-Syndic	<ul style="list-style-type: none"> - Finances - Ports - Plage - Tourisme - Economie 	<ul style="list-style-type: none"> - ARBV - COREB - Grande Cariçaie
Laetitia Kohler Municipale	<ul style="list-style-type: none"> - Affaires culturelles - Associations Locales ASLV - Journal Le Vullierain - Sécurité - Manifestations - Routes - Mobilité - Transports 	<ul style="list-style-type: none"> - PCI / ORPC / SDIS - Commission mobilité COREB
Claire-Marie Spahr Municipale	<ul style="list-style-type: none"> - Affaires sociales - Paroisses - Cimetières - Forêts - Chemins AF 	<ul style="list-style-type: none"> - ARAS - Groupement forestier - Codir
Marie-Pierre Vincent Municipale	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments communaux - Police des constructions - Espaces verts, places de jeux 	<ul style="list-style-type: none"> - ARPEJE - Présidente CI

Commissions à l'interne de la Municipalité

- Plan d'affection : Verdon Michel – Vincent Marie-Pierre – Haenni François
- Réaffectation bâtiments : Vincent Marie-Pierre – Spahr Claire-Marie – Genilloud Christian
- Tourisme : Haenni François – Kohler Laetitia – Bally Alain

Points marquants en 2022

Le fonctionnement des commissions internes à la municipalité constitue toujours un élément très positif facilitant la gestion de dossiers ou thématiques qui justifient cette façon de travailler. Le meilleur exemple actuel tient dans la manière dont le projet PACom a pu être mené tout au long de l'année 2022.

Administration générale

Plan de législature 2021-2026

Les progrès sur le plan établi en 2021 sont à lire de la manière suivante

- Réalisés
- En cours
- Pas encore initiés

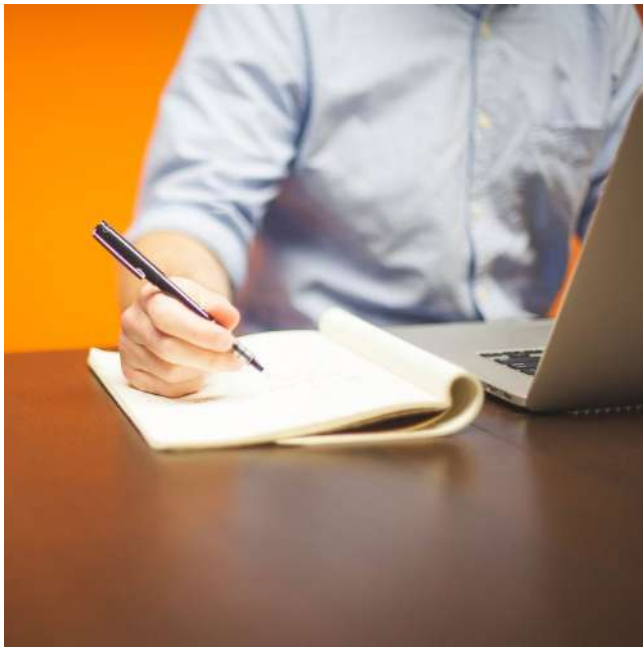
1. Administration générale
a. Définir un organigramme destiné à donner la clarté et la transparence nécessaires concernant les relations entre la municipalité et les différents services communaux.
b. Revoir le règlement du personnel et l'échelle salariale.
c. Définir une vision pour assurer le bon archivage communal.
2. Aménagement du territoire
a. Compléter le Plan d'Aménagement communal et procéder à sa mise à l'enquête.
b. Soutenir le développement du plan directeur régional de la COREB.
3. Terres communales
a. Revoir la directive d'attribution des terres communales avec le support du département de l'agriculture et de l'organisation Prométerre.
4. STEP régionale
a. Création de l'association de communes qui portera le projet de la future STEP.
5. Service des eaux - Epuration
a. Réalisation du réservoir de Charmontel et des canalisations liées au projet.
b. Renaturation des ruisseaux Petite-Glâne et Chenevières de Chabrey.
c. CODIR ABV – Suivi du projet de STEP régionale.
6. Eclairage public
a. Mise en place d'un éclairage réduit et intelligent.
7. Informatique
a. Finalisation migration NEST & Abacus - Mise en place du concept sécurité améliorée.
8. Instruction publique - ARPEJE
a. Poursuivre la mise en place opérationnelle de l'ARPEJE.
9. Extension EPK - Sport
a. Réalisation d'une nouvelle école et d'une salle polyvalente agrandie.
10. Déchetterie – Ordures ménagères
a. Valider et développer les filières de tri en place et le service à la population.
11. Finance
a. Compléter la mise en place du logiciel ABACUS, mise en place d'un nouveau plan comptable.
b. Assurer la mise en place d'un plan d'investissement ambitieux pour la législature.
12. Port – Plage - Tourisme
a. Faire progresser le projet d'aménagement des rives et officialisation du parking attenant.
b. Développer une évolution de la stratégie tourisme.

13. Economie
a. Apporter une écoute et un soutien approprié aux acteurs situés sur le territoire de la commune.
14. Affaires culturelles – Association des sociétés locales ASLV – journal communal le Vullierain
a. Mise en place d'une nouvelle vision pour ce qui touche la culture et les activités liées aux sociétés locales.
b. Assurer la prospérité du journal "Le Vullierain".
15. Sécurité -Manifestations
a. Favoriser le développement de manifestations diverses assurant la vie sociale communale et villageoise.
16. Routes – Mobilité - Transports
a. Poursuivre le renouvellement des routes communales.
b. Développer et mettre en place un concept de mobilité sur le territoire communal.
c. Poursuivre une offre toujours améliorée de transports public pour notre région.
17. Affaires sociales – Paroisse - Cimetières
a. Assurer un service et une animation de qualité pour les habitants de la commune.
18. Forêts – Chemin AF
a. Poursuivre le processus de renouvellement des chemins AF.
b. Soutenir le bon fonctionnement de la gestion des forêts par la nouvelle association intercantonale GFBV.
19. Bâtiments communaux
a. Mise à jour de la vision globale concernant l'utilisation des bâtiments communaux existants. Réalisation des projets définis comme prioritaires.
20. Police des constructions
a. Offrir un service de qualité et de proximité aux projets proposés.
b. Etablir un nouveau règlement de construction lié au futur PA Communal.

Sujet concernant l'ensemble du collège municipal

21. Transition énergétique – Développement durable
a. Définir la stratégie la plus adaptée à l'ensemble de la commune, mettre en place le plan d'action résultant de cette stratégie.





Administration

Aménagement du territoire

Terres communales

STEP régionale - EBBV

Missions :

- Accompagner la municipalité dans le mandat confié par la population.
- Contribuer activement aux séances de l'exécutif.
- Coordonner et développer l'action de la Municipalité et des services communaux.

Prestations :

- Assurer le meilleur service à la population via le contrôle des habitants et autres prestations.
- Gérer les ressources humaines.
- Garantir l'archivage défini par l'Etat et celui historique des communes avant fusion.

Synthèse de l'activité dans la commune en 2022

L'année 2022 fut finalement la première année réellement post-COVID, qui a vu les activités courantes, intercommunales, associatives, culturelles et sportives reprendre leur cours normal. Cette situation retrouvée a engendré une augmentation significative de la charge administrative, résultant de deux années de ralenti, mais aussi de la progression démographique constante de Vully-les-Lacs.

RH - EPT (Emplois à pleins temps) au 31.12.2022

Services	A plein temps	A temps partiel
Administration communale		
Secrétariat communal	2	0,9
Bourse communale	1	0,7
Contrôle des habitants	1	
Service technique	1	0,65
Service de la voirie		
Voirie, cimetières et espaces verts, déchetteries	6	
Service de conciergerie		
Conciergerie EPK et salle polyvalente	1	1,8 (3 empl.)
Conciergerie bâtiments communaux	1	
Port		
Garde-port	1	
Office du tourisme		
Responsable de l'office du tourisme		0,8

Auxiliaires :

Les auxiliaires ne sont pas mentionnés dans le tableau ci-de

- 3 auxiliaires présents dans les différentes déchetteries communales.
- 2 auxiliaires pour assurer le nettoyage des bâtiments communaux.
 - 1 auxiliaire détaché aux tâches de Police.
- 3 auxiliaires pour effectuer le déneigement.

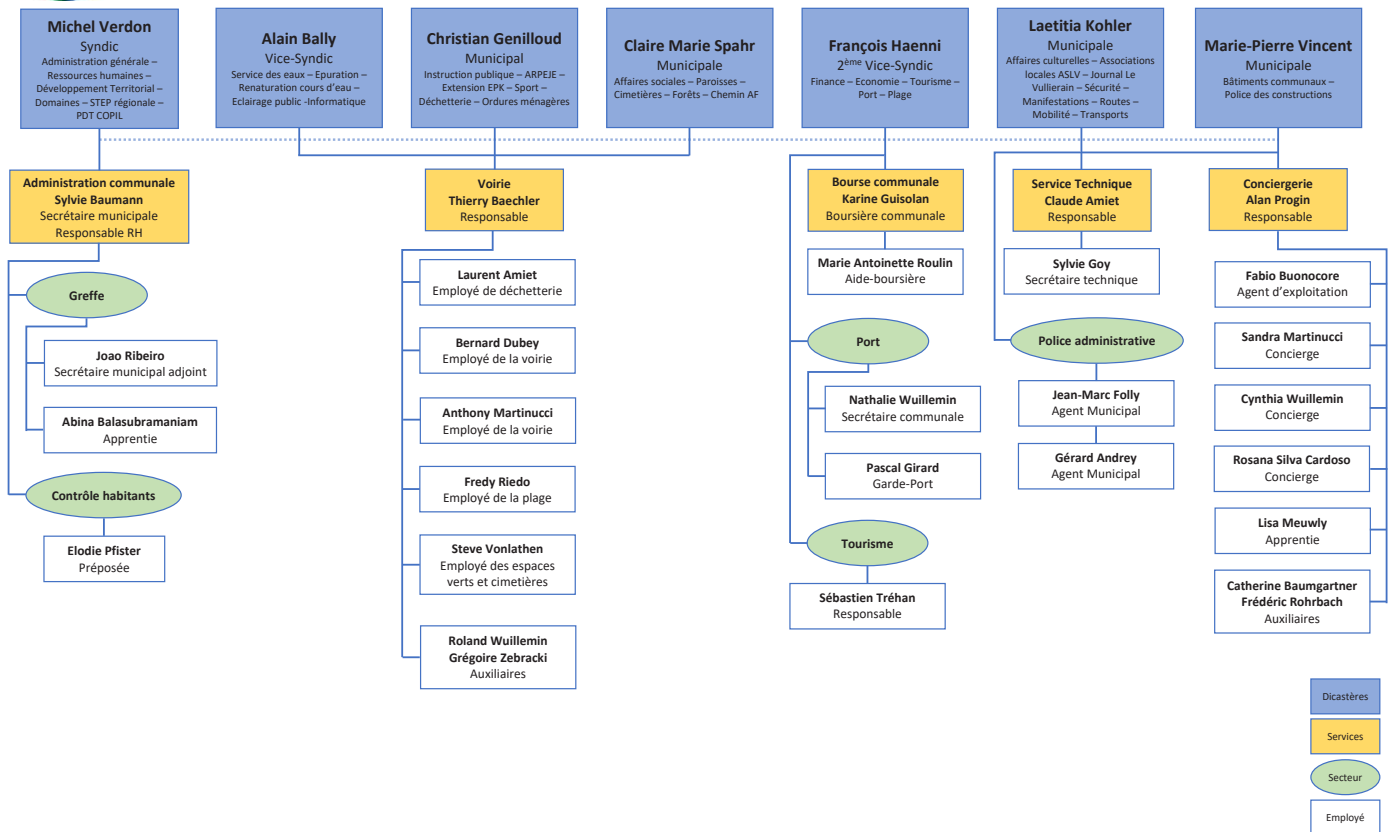
Hors apprentis, le personnel communal représente 34 employés, soit 18.85 EPT.

Nous pouvons relever que le total ci-dessus est exactement le même que celui de l'année précédente.





Commune de Vully-les-Lacs Organigramme



L'organigramme créé l'an dernier sert de base aux différentes discussions liées à l'organisation, notamment lors des entretiens annuels des collaborateurs. A relever que pour l'année 2022, les entretiens des chefs de service ont été réalisés en présence de deux municipaux.

Même si beaucoup de choses restent perfectibles au niveau de l'organisation, cette année encore, l'implication des municipaux dans la gestion et le soutien aux chefs de service s'est révélée très positive, ceci dans un esprit constructif et toujours orienté vers l'amélioration de l'ensemble de l'offre des prestations à la population. C'est dans cette perspective, et dans celle d'améliorer l'esprit d'équipe entre les services qu'une séance mensuelle des services a été mise en place en 2022.

Au sujet des changements de personnel, nous pouvons relever :

L'engagement de notre ancienne apprentie, Madame Élodie Pfister, au poste de Responsable du contrôle des habitants.

Situation des services communaux

Administration communale

– Le volume et la diversité de l'activité sont tels qu'il n'est pas aisé de s'assurer que la qualité du service et son efficacité sont à la hauteur des attentes de la municipalité et de la population.

Service technique

– La charge de travail sur ce service fort de 1,7 EPT ne cesse d'augmenter, ce qui a justifié l'ouverture d'un nouveau futur poste de collaborateur technique.

Voirie

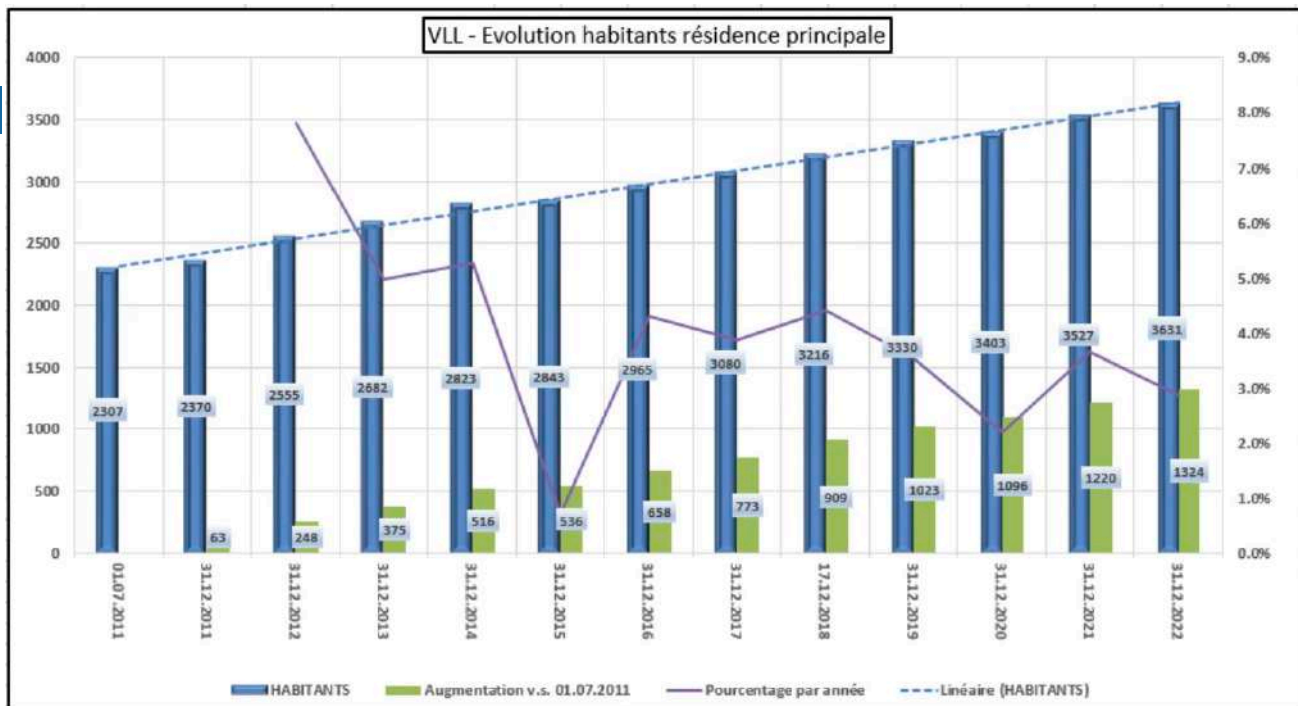
– L'engagement et la disponibilité du groupe semblent toujours très appréciés de la population, à en juger par les retours réguliers de citoyens.

Locaux administratifs

– A la suite du déplacement de l'office du tourisme dans les anciens locaux de la poste, une réflexion est en cours pour une utilisation des surfaces encore disponibles par différents services.

Evolution démographique

Il est intéressant de constater que la progression de la démographie reste constante, la moyenne des deux dernières années se situant toujours autour de 3% de hausse. Une projection linéaire permet de penser que la barre des 4'000 habitants sera atteinte dans une fenêtre que nous pouvons estimer aux alentours de l'année 2027.



Le tableau ci-dessous qui tient compte de nombreuses demandes de citoyens, est tout aussi intéressant.

Population suisse	2970
Population étrangère	661
Total	3631
Arrivées	404
Départs	305
Naissances	41
Décès	38
Dossiers étranger envoyé au SPOP	167
Cartes d'identité	153
Chiens	273

Habitants par village	
Bellerive	246
Chabrey	425
Constantine	294
Cotterd	125
Montmagny	210
Mur	215
Salavaux	986
Vallamand	582
Villars-le-Grand	483

Aménagement du territoire

- Plan d'aménagement communal – PA Com

- i. Le travail réalisé en 2022 par la commission de la Municipalité, soutenu par l'urbaniste team+, a été très conséquent, sensiblement supérieur à l'estimation faite une année auparavant. Ceci est principalement dû à l'obligation de traiter les plans des sept anciennes communes, que ce soit via le plan des villages concernés ou par les règlements encore actuels.
- ii. En conséquence, la planification a dû être revue. Une première mesure liée au glissement des dates a été de devoir prolonger la zone de réserve de trois années, l'échéance prévue en juillet 2023 ne laissant pas suffisamment de temps pour achever ce projet.
- iii. Le meilleur calendrier consultatif serait le suivant :
 1. Mars - avril 2023 : Finalisation du projet et envoi à l'examen préalable de la DGTL.
 2. Juin - juillet 2023 : Mise à l'enquête publique, ce délai dépendant fortement du retour du département cantonal par rapport au dossier présenté.
 3. Décembre 2023 : Traitement des oppositions, séances de conciliation.
 4. Mars 2024 : Préavis pour adoption du Conseil communal.
 5. Septembre 2024 : Approbation finale du PACom par le département cantonal.

Terres communales

- La réalisation des deux projets de renaturation des ruisseaux de la Petite-Glâne et du Chenevières situé à Chabrey ont été tous les deux retardés d'une, voire deux années. Ce retard génère une situation difficile à gérer, le but étant de toujours trouver le meilleur compromis, qui ne désavantagera aucun des exploitants concernés.
- La directive municipale d'attribution des terres communales a été récemment mise à jour.

STEP régionale

Le projet de STEP régionale mené par un Comité de pilotage représentant dix communes vaudoises et fribourgeoises a connu une avancée majeure. La dernière étape administrative consistant à mettre en place une convention entre les dix communes et l'organe propriétaire (ECPF) du site AGRICO où se situera la future STEP a été récemment validée par tous les exécutifs. Cela permet de penser que ce COPIL pourra être dissout à l'automne 2023, à l'occasion de la création de l'association de communes qui réalisera cet ouvrage estimé à près de CHF 80- millions.

Souhaits de la commission de gestion (CG)

A l'instar de ce qu'il s'est passé en fin d'année 2021, la collaboration avec la Commission de gestion se poursuit de manière constructive. Des réunions semestrielles permettent à cet organe de contrôle de présenter ses questions et les thèmes justifiant des clarifications quant à la gestion réalisée par la Municipalité. Il ressort de chaque séance une meilleure compréhension réciproque des positions et attentes respectives.





Service des eaux

Épuration

Renaturation des cours d'eau

Éclairage public

Informatique

Les missions de ce dicastère sont multiples :

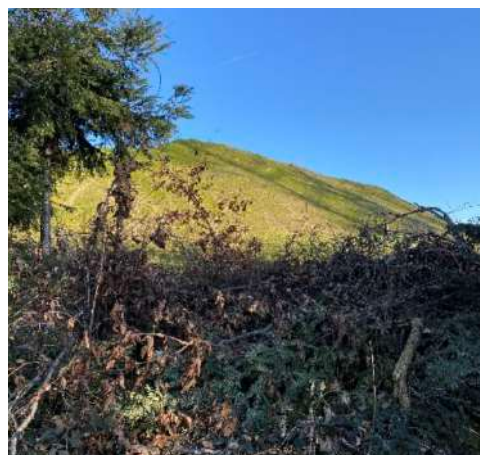
- Évacuer les eaux claires efficacement pour éviter les inondations.
- Fournir de l'eau potable en quantité avec la qualité nécessaire.
- Évacuer les eaux usées et superviser leur traitement pour pouvoir rejeter des eaux « propres » dans les lacs et les rivières.

Eaux claires :

À la suite des inondations de 2021, trois projets ont été présentés au Conseil communal et acceptés lors de la séance du 10 mai 2022. A ce jour, seul le projet « Demande de crédit pour la modification de la canalisation d'eau claire d'une grille à Vallamand-Dessous » (préavis 2022/01) a été mené à son terme. Des grilles et un drainage ont été ajoutés dans la zone du cimetière de Chabrey en profitant de la proximité des tuyaux du chantier du réservoir de Charmontel.

Eaux potables :

- Le projet principal est le chantier du réservoir de Charmontel et de la station de pompage (STAP) de Constantine qui se déroulent selon le planning prévu. Le réservoir est terminé à l'exception de la replantation d'arbres autour. Le site est maintenant recouvert d'herbe, comme le montrent les images ci-dessous. La STAP ainsi que les canalisations seront opérationnelles avant l'été 2023.



- Un projet de numérisation du dossier d'autocontrôle est en cours d'étude afin d'être déployé en 2023. L'outil qui sera choisi permettra aussi de planifier les opérations de maintenance et de recenser les différents incidents qui surviennent sur le réseau d'eau potable.

A ce jour, il n'existe pas d'inventaire pour ce type d'incidents. Leur nombre n'est pas connu, car ils ne sont pas pris en charge systématiquement par les mêmes intervenants communaux.

- Un point important de l'année 2022 a été l'inspection de notre système de production (sources) et de distribution d'eau potable, y compris la partie administrative, par l'Office de la consommation de l'État de Vaud (OFCO).

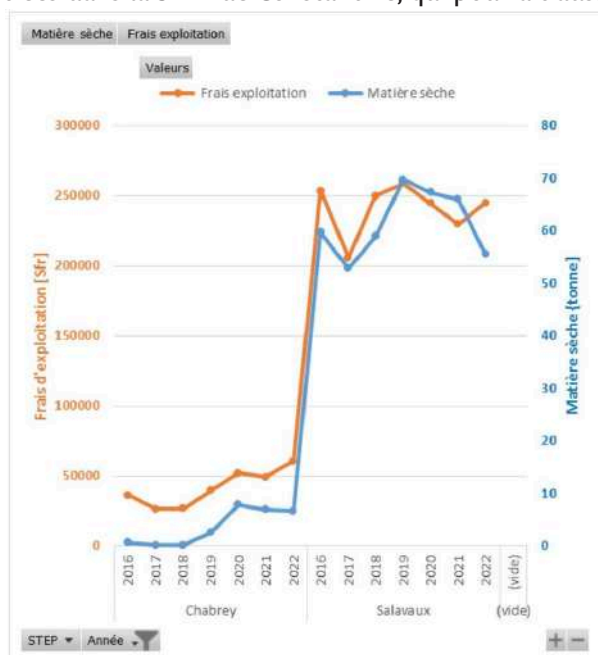
En résumé, les demandes de l'inspection faites en 2018 ont bien été respectées côté ouest par le projet « réservoir de Charmontel ». En revanche, il y a des lacunes sur les ouvrages situés à l'est de la commune et dans la gestion administrative appelée également « dossier d'autocontrôle ».

Le rapport qui en découle a été analysé et des actions sont en cours de planification.

Le dossier le plus compliqué à gérer concernera probablement le réservoir de Vermou qui recueille des eaux de source pour la commune de Bellerive. Il devrait être rénové en profondeur pour respecter les normes actuelles. Cependant, les sources associées ne se trouvent pas en zone forêt comme celles collectées par le réservoir de Charmontel, mais en zone viticole. Si nous continuons à les exploiter pour la fourniture d'eau potable, il faudra clôturer la zone de source S1 et arracher les vignes dans ce périmètre. Ce dernier devra être redéfini par une étude qui prendra approximativement deux ans.

De plus, les critères sanitaires sont de plus en plus contraignants et il devient quasiment impossible de mettre en place des filières de filtration avancées dans chaque réservoir.

A titre comparatif, les sources rassemblées dans le cadre du projet du réservoir de Charmontel pourront être filtrées dans la STAP de Constantine, qui pourrait aussi recevoir les eaux des sources de Chabrey.



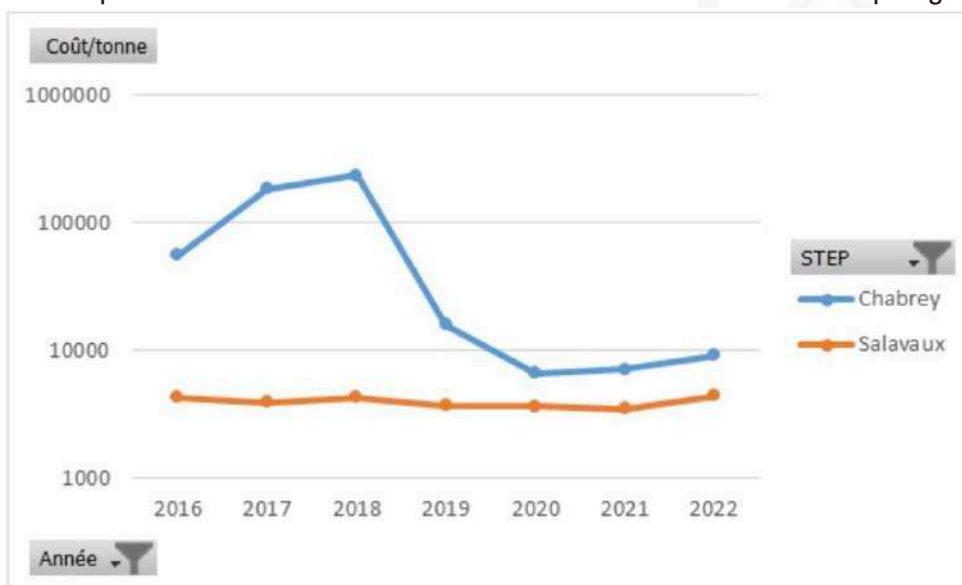
Eaux usées :

Hormis l'entretien courant et les réparations de pannes, nous avons acheté une pompe mobile pour pouvoir vider facilement les stations de pompage des eaux usées aux abords du lac de Morat, afin d'être plus efficaces lors d'une prochaine inondation. Le système de mesure du volume des eaux usées entrant dans la STEP de Bellerive a coûté CHF 11'000.-. Le but de cet investissement est d'avoir des chiffres fiables à fournir à la future association de la STEP régionale, car ils seront utilisés pour établir la clé de répartition des coûts. Il y a aussi une participation de CHF 14'000.- pour le remplacement de la centrifugeuse d'une presse à vis au pôle de déshydratation des boues d'Avenches.

Comme le montre le graphique de gauche, le coût d'exploitation des STEP suit la quantité de matière sèche extraite de ces stations d'épuration et le poids est mesuré après déshydratation à Avenches. L'augmentation du tonnage à Chabrey entre 2019 et 2022 correspond à une amélioration significative de l'efficacité de la filière de traitement sur ce site, en affinant les réglages.

Deux informations importantes ressortent de la représentation de l'évolution du coût par tonne de matière sèche :

1. Selon les valeurs en bleu pour Chabrey, une STEP bien réglée contribue à réduire les coûts d'exploitation pour un même tonnage.
2. Les coûts inférieurs pour Salavaux montrent une économie d'échelle avec des STEP de plus grosses capacités.



Ruisseaux et rivières

La mise à l'enquête de la remise à ciel ouvert du ruisseau de Chabrey a eu lieu au printemps 2022. Il y a eu 26 oppositions portant sur divers sujets. La commune de Vully-les-Lacs s'est elle-même opposée à ce projet au sujet du déplacement de la terre. Selon le pédologue cantonal, elle ne peut pas être étendue sur place pour améliorer les parcelles voisines du ruisseau. Le projet tel que présenté, prévoit de transporter cette terre grâce à l'équivalent de 2000 camions vers une destination pour l'instant inconnue, ce qui n'est pas acceptable selon la Municipalité pour un projet qui se veut à but essentiellement écologique.

Association intercommunale pour la Revitalisation de la Petite Glâne (AIRPG) :

A la suite de l'acceptation de ses statuts, l'association AIRPG a été créée et la renaturation de la Petite-Glâne a démarré à temps pour recevoir le parrainage de la Fondation MAVA pour la nature, soit la somme d'un million de francs. Les travaux ont débuté sur le territoire de Saint-Aubin et aucun point bloquant significatif n'a été rencontré pour l'instant. Les pluies de décembre ont montré le fort taux de crue de cette rivière, malgré l'élargissement de son lit.



ABV : Vully-les-Lacs a la présidence du CODIR de l'ABV pour cette législature

– Le détail des actions de l'ABV se trouve sur le site www.a-b-v.ch dans les différents procès-verbaux de séances et rapports d'activité de l'association.

Néanmoins, trois sujets importants peuvent être relevés, car c'est le plus gros poste du dicastère des eaux avec environ 110 heures dédiées à cette association en 2022 :

- Le projet de construction d'une nouvelle station de pompage qui remplacerait celle de Portalban vieille de 50 ans progresse. Sept variantes d'implantation ont été présentées au canton de Fribourg et, pour l'instant, aucune d'entre elles ne rassemble tous les critères requis. Ces derniers comprennent bien entendu la construction de la nouvelle station à côté de l'ancienne, puis la destruction du vieux bâtiment et la remise en état du terrain à la fin des travaux.
- Les essais de filtration de l'eau continuent dans le but de déterminer la filière qui sera utilisée dans la nouvelle station de pompage citée ci-dessus.
- La filtration par lit de charbon actif ne donne pas de résultats satisfaisants pour une nouvelle station, mais la modification de certains paramètres rendrait plus efficace l'actuelle station de pompage de Cudrefin. Les essais de nanofiltration en cours sont prometteurs et il a été décidé de les prolonger d'une durée initiale de trois mois, afin d'atteindre une durée totale de test d'un an.
- Actuellement, la capacité de production de l'ABV ne permettrait pas d'assurer l'approvisionnement de la partie industrielle du site Agrico pendant toute une année. En particulier, il manquerait d'eau quelques jours par an en période estivale. De nombreuses pistes ont été explorées pour trouver ce surplus d'eau, qui représente 30% de la production totale de l'ABV, à l'horizon 2026. La seule solution qui reste viable à l'heure actuelle serait l'approvisionnement depuis le puits de la Vernaz à Corcelles-près-Payerne.

Danger naturel :

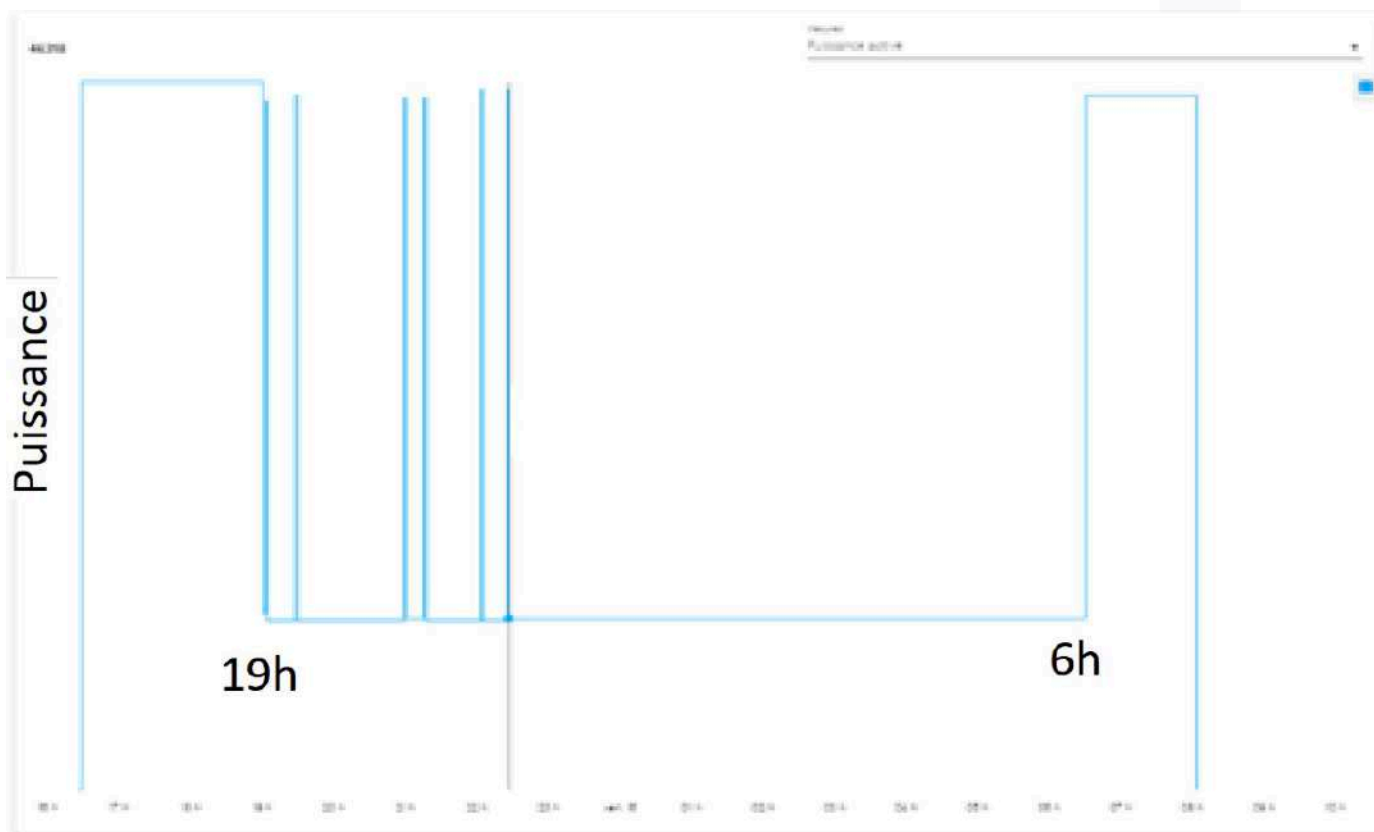
Le canton a mis en place un nouvel outil pour la représentation des dangers naturels et la méthode de détermination des actions à suivre afin de réduire les risques pour les biens et les personnes.

Vully-les-Lacs a participé au projet pilote « carte des déficits de protection » qui a permis de confirmer que cette méthode était compréhensible et utilisable par des « novices ». Elle a été proposée aux communes et acceptée par celles-ci au cours d'une séance à Orbe, le 8 juin. Lors de cette journée, une nouvelle carte des dangers dus à la montée des eaux a été présentée aux communes riveraines des lacs de Neuchâtel et de Morat, en lien avec l'épisode d'inondation de l'été 2021. Elle a été validée et elle est prise en compte avec les autres cartes des dangers dans l'établissement du Plan d'affectation communal (PACom).

Éclairage public

La mission du dicastère « éclairage public » est claire, mais elle doit tenir compte des nouvelles évolutions liées à des considérations écologiques comme l'économie d'énergie et la diminution de la pollution lumineuse.

- Préavis 2020 / 09 : la mise à l'enquête des tronçons d'éclairage dans la zone villas de Cotterd a rencontré de nombreuses oppositions qui sont en cours de traitement.
- À la suite d'une étude réalisée par notre fournisseur d'éclairage public, le budget 2022 permettait d'envisager la mise en place d'un éclairage intelligent dans tout le village de Chabrey, hors de la route cantonale. C'est le seul village qui pouvait être entièrement équipé avec les CHF 60'000.- prévus au budget. Le matériel a été commandé dans les temps pour être installé en novembre, mais le fabricant de lampes n'a pas pu nous les livrer avant la fin de l'année.
- Un contrôle mécanique des mâts a été effectué sur tout le territoire de la commune. La réparation des mâts, des socles ou le complément de remplissage de sable au pied des dispositifs se fait pour l'instant en synergie avec le déploiement de l'éclairage intelligent.
- Le graphique ci-dessous montre un exemple d'illumination de lampadaire au chemin des Marguerites à Chabrey, pendant la nuit du 15 au 16 décembre 2022. Il était éteint de 19h à 6h à l'exception de six illuminations dues à une détection de mouvement.



Informatique

Les efforts de l'année 2022 ont porté sur la fin de la migration informatique de NEST et la progression dans le domaine de la cybersécurité.

- La migration de NEST est terminée, y compris l'ajout des différents modules qui n'avaient pas été identifiés lors de la définition du projet. Ils concernent essentiellement la bourse et, par exemple, les factures qui se valident maintenant électroniquement. Cela permet de réduire le nombre d'impressions et de numérisations des factures avant et après signature des Municipaux.
- La prochaine migration prévue est celle de la GED qui gère le courrier entrant et sortant du Greffe, le numérisant avant de le distribuer aux personnes concernées en l'archivant de manière à pouvoir le retrouver grâce aux fonctions de recherches disponibles.

Forts de l'expérience acquise durant la migration de NEST, une version de démonstration a été testée par quelques services de l'administration et par des Municipaux. La migration a été planifiée en deux temps pour le premier semestre 2023. Tout d'abord, la nouvelle interface plus conviviale sera mise en place en conservant le plan d'archivage inchangé. Puis, un nouveau plan d'archivage compatible MCH2 sera déployé. Une formation est aussi prévue pour l'administration et pour les Municipaux afin d'optimiser les différentes fonctions disponibles dans cet outil.

- L'utilisation de « eSéances » pour gérer les séances de Municipalité est devenue une routine et nous sommes en train d'explorer de nouveaux modules de ce programme qui permettent de suivre plus efficacement les actions qui en découlent et l'organisation de réunions annexes en lien avec l'activité de la Municipalité. Un premier essai est réalisé avec la séance mensuelle des services de la commune débutée en novembre 2022.

- La définition du nouveau central téléphonique a été faite et son installation s’est déroulée pendant la période creuse comprise entre Noël et Nouvel An.
- La route vers une cybersécurité optimale est longue et nous avons décidé de commencer par la protection contre les agressions externes.
 - Une formation en cybersécurité comprenant des tests d’escroquerie sur internet (Phishing ou hameçonnage) a été dispensée au personnel de l’administration et aux Municipaux. Elle a été suivie avec succès tant pour la fréquentation des cours qu’en ce qui concerne les résultats aux quizz accompagnant chaque module et qui permettent de s’assurer que la matière a bien été acquise.
 - Une double identification a été mise place pour l’accès VPN, essentiellement utilisée par les Municipaux pour le logiciel eSéances.
 - Un test de pénétration, effectué pas des hackers éthiques, s’est déroulé pendant deux jours et seulement six faiblesses mineures ont été constatées. Elles ont été rapidement corrigées, comme annoncé dans le rapport qui contenait le graphique ci-dessous :

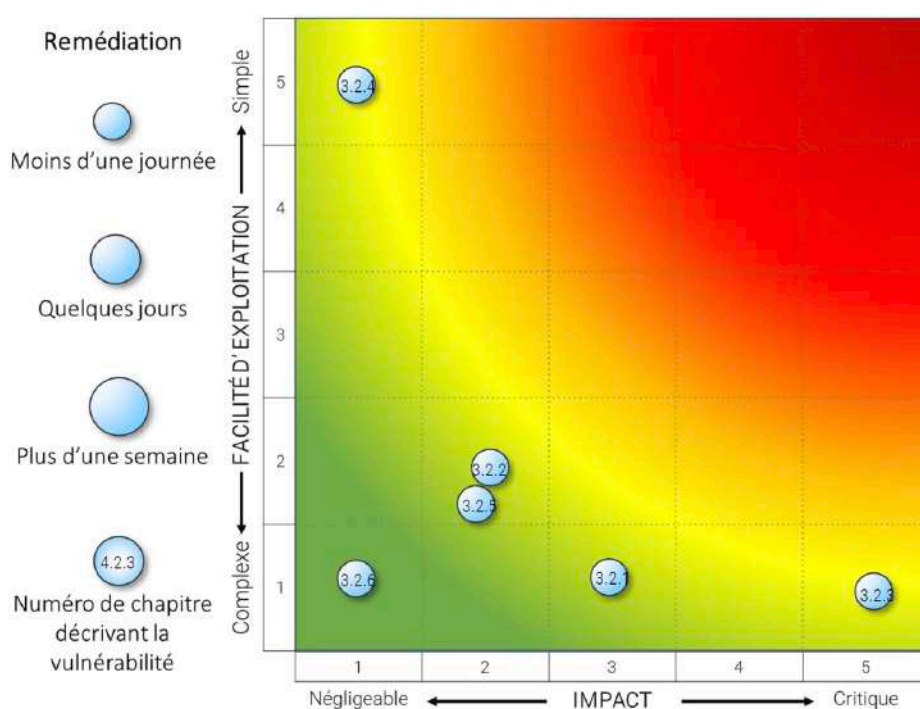
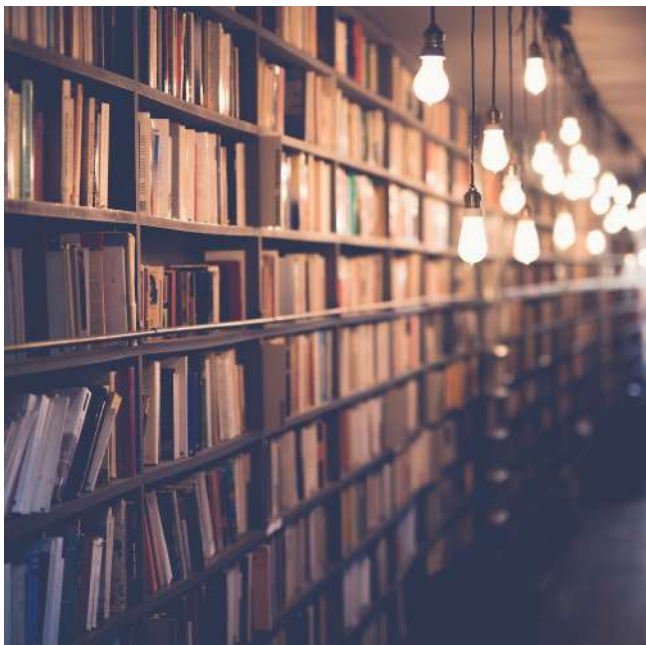


Figure 1 - Matrice risques / vulnérabilités

- L’audit « Cyber Safe » a été réalisé par une société indépendante. Il consistait principalement en une évaluation des faiblesses internes face à la cybercriminalité et une liste d’actions a été reçue. Elle est en cours d’analyse avec différents services et prestataires. Le travail estimé pour réaliser toutes les actions est important à hauteur de 350 heures. Une somme conséquente a été attribuée au budget informatique 2023 dans le but de réaliser les actions durant le premier semestre 2023 afin d’obtenir le label Cyber Safe à l’automne 2023.



Instruction publique

Déchetterie - Ordures ménagères

EPK - école

Sport

ARPEJE

Gestion des déchets

Missions :

- Réception et compactage des ordures ménagères.
- Récolte et tri des déchets sur les sites.
- Formation continue des agents de déchetterie.

Prestations :

- Surveillance et régulation des compacteuses pour les ordures ménagères.
- Récupération et tri efficace des déchets spéciaux.
- Accueil et orientation des usagers sur les sites.
- Élimination selon les filières appropriées.
- Service indépendant de la commune : ramassage de déchets à domicile pour les personnes à mobilité réduite.

Points marquants en 2022

- A la suite de la formation CRIDEC dispensée à Salavaux, tous les agents des déchetteries ont pu appliquer cet enseignement sur le tri des déchets spéciaux et dangereux. Toutes les déchetteries sont maintenant équipées d'extincteurs adaptés à ces produits.
- Quelques travaux ont été entrepris par nos collaborateurs.
- Diverses petites modifications : réparations de bennes et rampes d'accès.

Statistiques 2018-2019-2020 et 2021-2022						
Genre de déchets	Poids en tonnes					Remarques
	2018	2019	2020	2021	2022	
Ordures ménagères	348	373	418	435	425	1
Déchets encombrants	312	233	100	62	73	2
Bois	25	71	121	138	117	
Carton et papier	234	243	232			
Carton				142	114	3
Papier				96	97	
Verre	199	214	218	215	197	4
Matériaux inertes	132	141	137	157	114	
Ferraille	89	87	78	63	49	
Alu/Fer blanc	11	11	11	10	12	
Canette en alu				4	3	
PET				15	14	
Déchets verts	198	203	165	179	150	
Branches/Broyage	199	466	314	104	109	
Totaux hors ordures ménagères	1399	1669	1357	1187	1051	

1. Déchets ménagers : bascule de 10 tonnes sur les déchets encombrants, à vérifier s'il y a une augmentation de cette bascule en 2023.
2. Une certaine stabilité tend à s'installer pour les déchets « encombrants/bois ».
3. Carton : 28 tonnes en moins, probablement un effet post-covid.
4. Verre : 18 tonnes en moins pour la même raison. Tous les verres sont maintenant triés.

Quelques remarques :

- Globalement, nous avons traité environ 130 tonnes de déchets en moins par rapport à 2021.
- Les rétrocessions financières obtenues grâce à un tri efficace ont permis d'atténuer l'impact de l'augmentation des diverses taxes et de l'augmentation des coûts de traitement des déchets.
- L'augmentation des coûts de traitement des déchets annoncée pour 2023 est de l'ordre de 10%.

Pistes de réflexion

- Améliorer le tri et son contrôle.
- Sensibiliser la population sur l'importance du tri d'un point de vue écologique et financier.
- Comment être plus performant et plus écologique dans le tri des ordures sans que cela devienne trop contraignant et gênant pour nos citoyens.

EPK : école

Missions et prestations

- Permettre à tous les élèves de maîtriser les objectifs fondamentaux : lire, écrire, compter, calculer et respecter autrui.
- Transmettre les savoirs en relation avec le Plan d'études romand.
- Préparer les élèves à l'entrée dans la vie active.
- Mettre à disposition les bâtiments et les espaces pour accueillir ces élèves.

Points marquants en 2022

Plusieurs déprédations ont eu lieu à EPK entre juin et septembre :

- Casse et vol du défibrillateur. Celui-ci sera déplacé sous le porche de la halle polyvalente.
- Tags et graffitis, ainsi que des bris de plaques d'Eternit sur la halle polyvalente.
- Plusieurs stores endommagés au niveau de la bibliothèque.

Nous avons porté plainte pour tous ces dégâts et la plus grande partie a été prise en charge par notre assurance-bâtiment. En fait, ces déprédations sont quasiment identiques à celles de 2021.

Quelques mesures de prévention :

- La pose de caméras (en cours, sera réalisée avec l'extension).
- Lever les stores en dehors des heures d'école. Un problème subsiste au niveau de la bibliothèque, la lumière du soleil endommage les livres. Un store en toile perforée pourrait efficacement le résoudre. Cette solution sera utilisée pour la galerie de l'extension d'EPK.

Piste de réflexion :

L'extension d'EPK va nous permettre d'étudier et d'effectuer une bonne synergie entre les deux bâtiments, notamment en matière d'économie d'énergie.

Extension EPK

Quelques éléments à souligner

- En mars, une séance d'information a été organisée auprès des enseignants, couplée avec une visite du collège de Cudrefin.
- Des visites de collèges (Cudrefin, Payerne, Moudon, Oron et Cugy) ont permis de réaliser une enquête auprès des utilisateurs pour répertorier les points positifs et négatifs.
- Un travail a été mené en collaboration avec les enseignants, la direction des écoles et le responsable de la maintenance pour le développement du projet EPK.

Comité de pilotage (COPIL)

- Responsable du projet: *M. Bolay*
- Responsable du bureau: *M. Favre*
- Bamo (bureau d'aide au maître d'ouvrage): *M. Morand*
- Membre de la commission des bâtisses de VLL: *M. Savary*
- 2 à 3 membres de la Direction des écoles : *M. Vidmer, Mme. Thévoz et/ou M. Moullet.*
- Municipal délégué: *M. Genilloud*

Programme définitif :

- 1 salle des maîtres avec un local de reprographie 20 à 25 m² + 12 m².
- 4 bureaux d'environ 15 m².
- 1 local par étage pour ranger le matériel de nettoyage d'environ 3m².
- 1 ascenseur assez large, type monte-charge.
- 6 salles de classe (78 m²).
- 2 salles de classe séparables en 2 locaux par une paroi phonique selon le rapport 1/3 et 2/3.
- WC filles, WC garçons, en relation avec le nombre de classes et les 6 classes prévues dans une future extension.
- Un sous-sol relié à EPK.
- Un seul WC pour personnes en situation de handicap, utilisable par les maîtres au rez-de-chaussée.
- Prise en compte d'une possible extension de la nouvelle construction.
- Une galerie reliant les deux entités à l'étage.

Calendrier des étapes-clés sur 2022

Janvier	Copil 4
Février	Différentes visites de collège, afin de finaliser certaines options.
	Copil 5
Mars-Avril	Présentation informelle aux conseillers avec toutes les options. Prise de température avec présentation et incidence du prix de chaque option sur le projet. (PPT)
Début Juin	Présentation à la population.
Juillet	Mise à l'enquête (aucune opposition).
Septembre	Appel d'offres en entreprise totale.
Novembre	Evaluation des offres et choix.
Décembre	Demande d'un crédit de construction de sept millions accepté par le Conseil.



Quelques points à prendre en compte ou à corriger

La commission des bâtisses a participé à l'évolution du projet, un délégué était intégré au COPIL.

La commission des finances n'a pas été impliquée dans ce travail, à juste titre. Cependant, nous aurions dû l'informer ou la consulter sur certains aspects d'ordre financiers, notamment lors de l'ajout ou de la validation de différentes options par le COPIL.

Le prix approximatif évalué par l'architecte dans le crédit d'étude ne comprenait pas toutes ces options, ni l'équipement des classes, ni les aménagements extérieurs. Cela a provoqué une certaine surprise lors de la demande du crédit de construction, donc sera corrigé pour la future halle.

Au sujet du projet de la halle de gym, nous avons déjà eu une séance pour laquelle les deux commissions ont été convoquées. Elle a permis d'aborder les aspects liés à la demande du crédit d'étude.

Construction modulaire

Au mois de juin, il est apparu que les Castors ne pourraient pas absorber toutes les demandes d'accueil, surtout durant la pause de midi. (Module 2)

La seule possibilité qui permettrait de résoudre le problème serait la mise en place d'une structure modulaire de 72 places.

Quelques étapes

Juillet	Demande d'offres pour une structure de 60 places.
Août	Réception des offres et analyse.
Septembre	Constat : après analyse de l'évolution des demandes, cette structure sera à peine suffisante pour 2 ans, mais sera insuffisante pour la troisième année.
Octobre	Demande d'offres pour une structure de 72 places.
Décembre	Demande auprès du canton d'une implantation sur le parking en face d'EPK, de l'autre côté de la route. Refus catégorique de la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL).

Nous avons étudié quatre possibilités financières pour cette structure :

- Achat d'une structure d'occasion : rien ne correspondait à notre projet.
- Achat d'une structure neuve : coût trop élevé pour 3 années.
- Leasing avec une valeur de reprise : beaucoup trop cher.
- Location pour trois ans avec possibilité de modification de contrat : c'est la variante que nous avons choisie.

Voici la liste d'attente aux Castors au 31 décembre 2022.

Signification des modules	31.12.22	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Module 1 : avant l'école de 7h00 à 8h30	Module 1	0	0	0	1	1
Module 2 : pause de midi	Module 2	13	12	-	11	7
Module 3 : après-midi pendant l'école	Module 3	2	0	-	1	1
Module 4 : après l'école jusqu'à 18h30	Module 4	0	0	-	1	1

La mise en place de ces containers est donc obligatoire.

ABC

Nouvelle halle de gym double et accueil de jour

Au mois de mars 2022, nous nous sommes adjoint les services de M. Urfer, architecte, pour faire avancer ce projet.

Le programme de cette construction devait tenir compte des contraintes suivantes :

- Le site limité par la construction de l'extension d'EPK et de son éventuel agrandissement.
- Un programme sportif : halle double pour école et sociétés, ainsi qu'une salle de rythmique.
- Un dojo à assainir.
- Un programme parascolaire de 72 places recommandé par l'étude MicroGIS. Conscient des demandes d'accueil et de l'évolution de la société, nous avons finalement porté ce programme à 120 places.
- Un programme culturel : spectacles, concerts, fêtes, théâtre, etc.

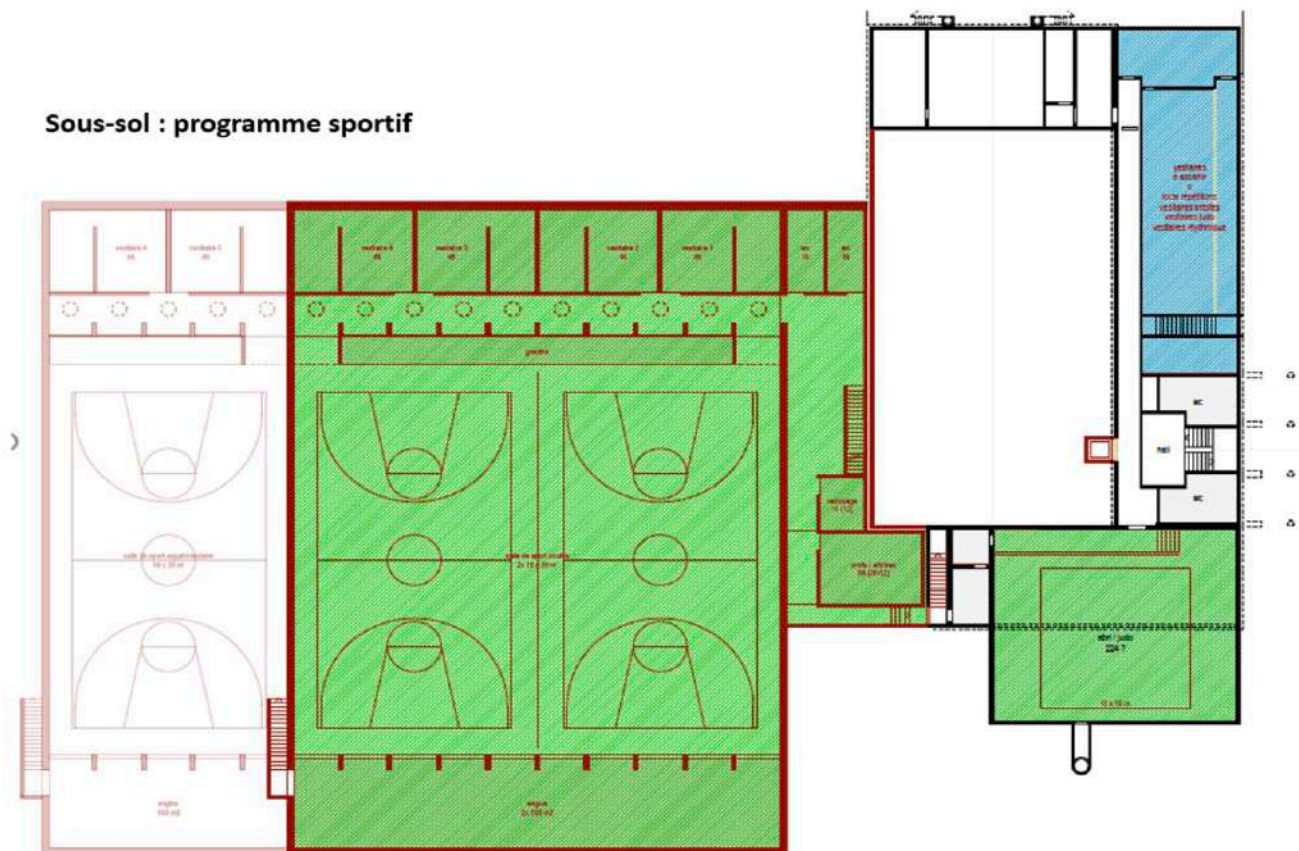
Nous avons exploré de multiples pistes :

- Une salle indépendante bâtie sur le site.
- L'augmentation du parascolaire dans l'ancienne construction.
- L'intégration d'un nouveau parascolaire dans la nouvelle construction.
- Une salle adjacente pour la transformer en salle-double avec celle déjà existante.
- La construction d'une nouvelle salle double ou triple, à part de l'accueil de jour et de tout le programme demandé, avec démolition de l'ancienne salle à la fin.

Nous avons étudié et chiffré grossièrement toutes ces possibilités.

En fin de compte, notre choix s'est porté sur la conservation de la halle, ceci pour des raisons écologiques et financières. Nous avons décidé de la conserver comme salle de spectacle, salle de rythmique, réfectoire pour les 7 - 8P, buvette et cuisine. La buvette côté est devrait subir un lifting et un agrandissement d'environ 80 m². De plus, l'accueil de jour sera aménagé au premier étage.

Sous-sol : programme sportif



Rez-de-chaussée : salle polyvalente avec programme culturel, buvette, cuisine et réfectoire 7-8P



Premier étage : accueil de jour de 120 places



Arpeje

Missions, offrir :

- Des places d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans.
- Des lieux d'accueil pour le repas de midi.
- Des activités extrascolaires pour les 10-16 ans.
- Des infrastructures et des transports scolaires pour les élèves des quatre communes.

Quelques points en relation avec les accueils de jour et la bibliothèque

a. L'unité accueil de jour les Castors accueille des enfants de 1H à 6H.

Une dérogation a été demandée au canton et, au mois de septembre, nous avons obtenu deux places supplémentaires dans la structure, portant sa capacité totale à 42 places. Sur la semaine, 82 enfants sont accueillis.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Module 1 : 7h00 à 8h30	22	16	5	15	13
Module 2 : pause de midi	42	42	-	42	42
Module 3 : a-m pendant l'école	8	3	-	8	4
Module 4 : 15h30-18h00	31	35	-	36	31

Au 31 décembre 2022, les demandes dépassaient déjà l'offre pour tous les modules, avec une situation particulièrement critique pour le module 2.

b. Les accueillantes en milieu familial (AMF)

Au 31 décembre 2022, cent enfants bénéficiaient de l'accueil en milieu familial, répartis sur quatorze accueillantes dont trois situés dans notre commune. Il y a également une liste d'attente.

c. Le réfectoire 7-8P

Après quelques difficultés, la situation s'est normalisée. De plus, le dédoublement sur deux plages horaires des repas de midi a permis de bien réguler la situation. Ainsi, on a pu diviser le nombre d'enfants par deux pour chacun des groupes, ce qui est plus confortable.

d. La crèche Pinocchio

BEBES	8	8	9	9	7	7	8	6	7	7
TROTTEURS	11	10	13	12	12	11	11	11	13	14
GRANDS	20	16	18	18	19	13	18	17	19	18

96 enfants sont accueillis chaque semaine à la crèche Pinocchio

Cette structure peine également à satisfaire la demande. L'ouverture de la crèche à Cudrefin en août 2023 devrait permettre de nettement améliorer la situation.

Pistes de régulation pour ces points avec ouverture en août 2023

- Une Crèche et une UAPE à Cudrefin.
- Une UAPE modulaire à Salavaux 72 places. (Augmentation de 30 places)
- Une UAPE à Avenches.
- Recherche et formation d'AMF.

De plus amples renseignements sont disponibles sur le site Internet de l'Arpeje à la page :

www.arpeje.ch/l-association/presentation/

e. Devoirs surveillés et cours facultatifs à Salavaux

24 enfants sont inscrits aux devoirs/appuis surveillés.

Par manque d'inscriptions, aucun cours facultatif n'a pu être mis en place.

f. Bibliothèque de Salavaux

Fréquentation en hausse

La bibliothèque compte 348 abonnés (137 standards et 211 DGEO).

Le système informatique a dénombré 15205 prêts en 2022 soit une augmentation de 4 % en 2022, alors qu'il y avait déjà eu une augmentation de près de 10 % en 2021.

Organisation d'animations sympathiques avec l'aide de personnes externes

- Projet *Né pour lire* : animation, découverte des livres pour les enfants de 0 à 3 ans.
- Lecture de contes pour les enfants de 6 à 8 ans.
- *BiblioWeekend* sur le thème décrochez la lune, le samedi 26 mars.
- Bricolages de Pâques : atelier bricolages et jeux, les mercredis 20 et 27 avril.
- Contes du lac et de la forêt : public familial à partir de 6 ans, le 1er juillet.
- *La Nuit du conte* : la métamorphose au Caveau de Constantine, le 11 novembre.
- Tickets d'or : jeu pour la promotion de la lecture des jeunes de 6 à 15 ans, du 26 nov. au 23 déc.
- Contes de Noël : le mercredi 21 décembre.

A partir du mois d'août, un coin bébé a été aménagé près du coin lecture des tout-petits avec le matériel déjà existant.





Finances

Port

Plages

Tourisme

Économie

P. 30 - 41

Missions et prestations :

- Tenue de la comptabilité générale.
- Facturation des taxes et prestations fournies par la commune.
- Gestion des paiements et des encaissements (créanciers, débiteurs et salaires).
- Gestion des salaires fixes et à l'heure des collaborateurs.
- Clôture des comptes de l'année.
- Élaboration du budget de l'année suivante.
- Gestion des financements et suivi des investissements.
- Affectation des charges liées aux entités intercommunales.
- Analyse des dossiers ayant un impact financier sur la commune.

L'effectif est composé d'une boursière à 100% et d'une aide-boursière à 70%.

Points marquants en 2022

Pour l'année 2022, l'objectif était clairement axé sur la modernisation, l'automatisation et l'internalisation des tâches liées à la finance. Ces projets, entrepris par la bourse en 2022, visent à augmenter la performance et la précision en générant un minimum de documents papier.

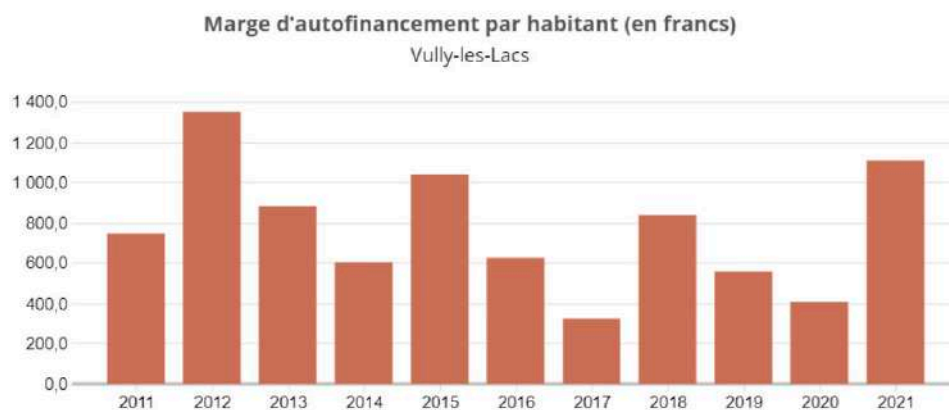
Concrètement, nous avons pu implémenter différents outils utiles tant pour l'administration que pour le collège municipal :

- Les **visas électroniques des factures de créanciers** permettent une amélioration de la chaîne de validation des factures grâce à des moyens modernes. Ils offrent la possibilité pour chaque Municipal de conserver des copies PDF, de réduire le cycle de paiement créancier et de supprimer les factures qui transitent d'un service à l'autre.
- **L'implémentation d'un nouveau plan comptable** fut mise en service en milieu d'année 2022, et ce rétroactivement depuis le début de l'année. Pour rappel, ce projet lancé sous la précédente législature en fin d'année 2020 avait été finalisé au printemps 2021, mais avec une insatisfaction quant à son utilisation. La nouvelle boursière et la Municipalité ont procédé à une deuxième migration dans le but d'implémenter un plan comptable plus compréhensible, tant pour le législatif que pour l'exécutif. Préalablement, nous avons également sondé la commission des finances sur les améliorations qu'elle souhaitait y voir apparaître. Ce nouveau plan a notamment été mis à niveau sur les natures et les groupes de sections.
- **Immobilisation et suivi des investissements** : les données du crédit voté (préavis) à la clôture en passant par les amortissements ont été informatisées. Ceci permet de visualiser à tout moment un projet en constatant la différence entre le crédit utilisé ou l'investissement annuel.
- **Internalisation du contentieux** : un processus clair du suivi des rappels jusqu'à la réquisition de poursuites a été mis en place. Ce processus était partiellement externalisé auprès d'un agent d'affaires breveté avec lequel nous avons peu de transparence et dont le coût s'avérait trop onéreux, notamment pour les petites créances. L'internalisation complète du contentieux permet un suivi optimisé, une meilleure connaissance et gestion des problématiques d'encaissement, ainsi qu'une réduction du cycle d'encaissement.
- **Introduction du module caisse** : les secteurs de l'administration, de l'Office du tourisme ou du port, saisissent directement leurs transactions dans un module lié à l'ERP de la comptabilité financière. Ceci permet une plus grande rapidité en évitant les doubles saisies tout en offrant un suivi plus efficace des encaissements de liquidité.
- **Inspection par l'Administration fédérale des contributions (AFC) au niveau de la TVA et inspection par la caisse AVS.**
- Les quelques erreurs constatées lors de ces inspections ont pu être corrigées sans impact important sur la comptabilité.
- Développement de reportings et de chiffres statistiques afin de pouvoir procéder à des analyses et dresser des listes comparatives de certaines charges.
- Mise en place du QR Code pour les factures débiteurs, permettant ainsi l'automatisation de ces encaissements.
- Traitement d'anciennes créances figurant dans les comptes depuis de nombreuses années au sujet de la création d'un chemin et de la constitution d'une servitude. Elles représentaient un total de CHF 95'611.-. Les factures ont été envoyées et des plans de remboursement ont été accordés, pour certaines d'entre-elles.

Les activités ordinaires de la bourse se sont concentrées sur :

Comptes 2021

La clôture, la révision et la présentation des **comptes 2021** ont été effectuées en première partie d'année. Ils ont été validés lors du Conseil communal de juin 2022, laissant apparaître un excédent de produits de CHF 314'011.95.-. L'exercice s'est soldé par une marge d'autofinancement record de 4,5 millions de francs. Cette marge d'autofinancement correspond à un cash-flow qui permet de rembourser nos dettes et de financer en partie nos investissements. Elle a évolué en lien avec la population, de la manière suivante :



Source : SeCRI / STATVD, Résumés des comptes communaux et Statistique annuelle de la population des

Budget 2023

Le détail de ce budget, approuvé par le législatif, se résume ainsi :

- Total de charges de CHF 19'284'129.50 (+4.69 % par rapport au budget 2022).
- Total de produits de CHF 19'356'729 (+4.45%).
- Excédent de revenus de CHF 70'599.50 (CHF 109'118 pour 2022).

Ce budget présente un résultat positif. Toutefois, il ne s'inscrit plus forcément dans la moyenne des exercices précédents, notamment par l'effet du ralentissement important des constructions et donc de la chute des recettes conjoncturelles liées. Cet élément a souvent été cité par le passé, mais ne se constatait pas encore aussi nettement dans le résultat final.

Comptes 2022

Ils seront présentés en juin 2023, dans le cadre du préavis municipal sur les comptes 2022. Ils ne sont pas encore audités par les réviseurs, car la commune reçoit les comptes des associations intercommunales jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

La révision des comptes est planifiée pour la deuxième quinzaine d'avril 2023 par la société BDO. Les comptes seront alors validés par le Conseil communal en juin 2023 et feront l'objet d'une présentation détaillée, tout comme l'évolution financière de la commune.

À ce stade, nous pouvons tout de même conclure que l'exercice sera bon. Toutefois, la tendance des recettes est en fort ralentissement. En effet, le résultat sera inférieur à celui de 2021, notamment à cause de la baisse des recettes fiscales conjoncturelles.

Cette tendance devient préoccupante et demandera la prise de mesures d'économie ou de recherche de recettes supplémentaires dans les prochaines années.

Investissements 2022

Contrairement aux années 2020 et 2021, les projets d'investissements ont pu être lancés en 2022. Ceux-ci ont totalisé un montant de 4,2 millions de francs (0,59 million en 2021). Ils sont répartis ainsi :

N°	Désignation	Solde fin 2021	Travaux 2022	Amort linéaires	Amort suppl.	Solde au 31.12. 2022
immob						
Patrimoine financier						
110000	Terrains et bâtiments PF	4 424 770.37	1 336.03	-150 000.00	-24 625.40	4 251 481.00
Total Patrimoine financier		4 424 770.37	1 336.03	-150 000.00	-24 625.40	4 251 481.00
Patrimoine administratif						
210000	Ouvrage de génie civil PA	2 504 731.80	2 085 072.63	-190 540.00	0.00	4 399 264.43
220000	Bâtiments et constructions PA	8 169 286.37	89 542.05	-366 200.00	0.00	7 892 628.42
230000	Installations des services industriels PA	497 717.57	2 055 079.63	0.00	0.00	2 552 797.20
240000	Forêts PA	110 402.00	0.00	0.00	0.00	110 402.00
250000	Mobilier, machines et véhicules PA	248 671.14	0.00	-39 700.00	0.00	208 971.14
260000	Subventions et participations PA	51 850.00	0.00	-6 500.00	0.00	45 350.00
Total Patrimoine administratif		11 582 658.88	4 229 694.31	-602 940.00	0.00	15 209 413.19

Endettement 2022

L'endettement est de 11,73 millions de francs au bilan établi le 31 décembre 2022. Il est resté relativement stable par rapport à l'année précédente.

La législature actuelle a fixé un plafond d'endettement de 40 millions de francs à l'échéance de 2026, ainsi qu'un cautionnement de 12 millions de francs maximum. Aucun changement n'a été apporté à ces seuils validés en début de législature.

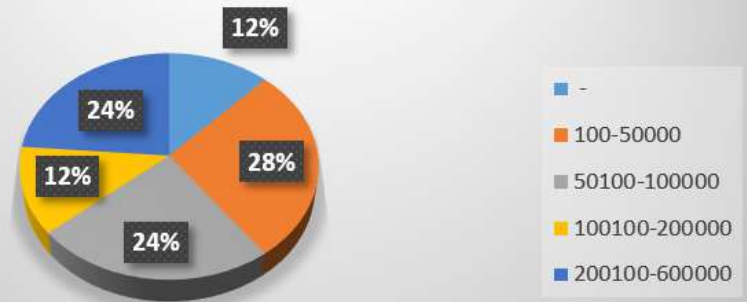
Recettes fiscales

Comme chaque année, nous avons préparé l'arrêté d'imposition qui fixe notamment le point de l'impôt communal, ainsi que les autres taxes. Le taux de l'impôt communal reste stable à 67%.

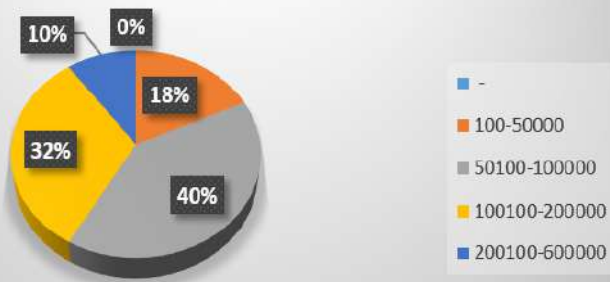
Les taxations sont établies par l'Administration cantonale des impôts (ACI). En fin d'année 2022, le pourcentage des contribuables de Vully-les-Lacs ayant été taxés définitivement pour l'année 2021 était de 68.56%, 97.64% pour 2020 et 99.33% pour 2019.

Impôts communaux		2023 Budget	2022 Budget	2022 Comptes	2021 Comptes	2020 Comptes	2019 Comptes	2018 Comptes
4001.000	Impôt sur le revenu PP	5 850 000.00	5 500 000.00	5 563 198.20	5 797 116.06	5 460 937.99	5 433 636.01	5 168 925.86
4001.100	Impôt prestation en capital PP	200 000.00	200 000.00	155 613.30	205 415.55	178 627.25	321 398.60	141 678.75
4002.000	Impôt sur la fortune PP	1 195 000.00	1 100 000.00	1 149 532.08	1 145 557.59	1 086 046.95	997 097.46	935 785.63
4003.000	Impôt à la source	140 000.00	120 000.00	156 752.70	138 391.69	71 492.95	160 750.89	115 915.85
4004.000	Impôt sur les frontaliers	1 000.00	0.00	70 514.25	340.45	1 564.15	0.00	0.00
4011.000	Impôt sur le bénéfice PM	40 000.00	40 000.00	81 691.25	39 239.35	37 325.15	59 478.85	47 972.00
4012.000	Impôt sur le capital PM	5 000.00	5 000.00	6 859.00	8 188.45	8 099.25	5 990.80	3 532.70
4013.000	Impôt complémentaire	25 000.00	20 000.00	10 687.40	28 110.75	14 232.30	20 222.35	26 287.95
4020.000	Impôt foncier	1 050 000.00	1 050 000.00	1 119 010.65	1 055 533.50	1 024 904.10	981 578.15	934 606.05
Sous-total impôts		8 506 000.00	8 035 000.00	8 313 858.83	8 417 893.39	7 883 230.09	7 980 153.11	7 374 704.79

Impôt communal sur la fortune par classe de revenu

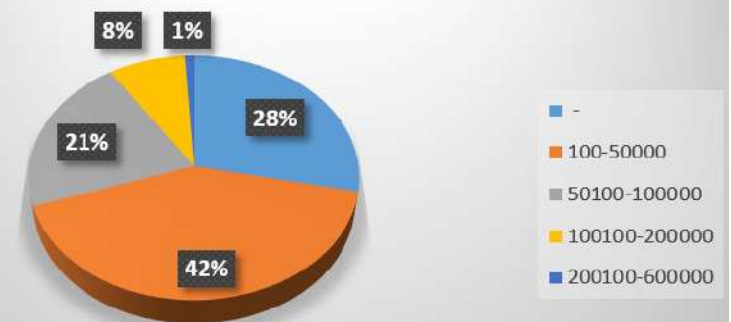


Impôt communal sur le revenu par classe de revenu



Source : AFC, chiffres sur la période fiscale 2021 (sur 74.28% d'avancement - état au 31.01.2023)

Contribuables par classe de revenu



Les revenus entre 100'000 CHF et 200'000 CHF représentent 8 % des contribuables. Par contre, ils rapportent 32% des impôts sur le revenu et environ 12 % de l'impôt sur la fortune.

Les revenus imposables de plus de 200'000 CHF représentent 1 % des contribuables. Toutefois, ils rapportent 10 % des impôts sur le revenu et 24 % sur la fortune.

Il est intéressant de constater que 28% des contribuables n'ont pas de revenu mais ils représentent tout de même 12% de l'impôt sur la fortune. Naturellement, cette classe concerne des contribuables très variés, comme par exemple les résidences secondaires et les étudiants.

Liquidités et emprunts

Les faibles investissements des dernières années ont provoqué une surabondance de liquidités. Nous avons aussi été impactés par les conséquences des intérêts négatifs. Après négociation avec les banques et l'ouverture d'un compte auprès d'un quatrième établissement bancaire, nous avons pu éviter des charges d'intérêts sur 8 millions de francs environ de liquidités. En juin, la liquidité se montait à 13,5 millions de francs.

Nous avons donc décidé d'adopter les mesures suivantes :

- Négociation et augmentation des seuils des intérêts négatifs.
- Achat de 2 millions de francs d'obligations auprès de la BCV pour sortir des liquidités.
- Etablissement d'un contrat-cadre de 3 millions de francs d'emprunt à la BCV avec des avances à terme fixe (ATF) à tirer au moment du besoin.

En fin d'année, les liquidités (liquidités obligations) se montaient à 9,18 millions de francs.

En cours d'année, à la suite des décisions de la BNS et des banques centrales étrangères, nous sommes passés d'une logique d'intérêt négatif de -0,75% à des taux d'intérêt positifs en forte hausse.

Quelques réflexions à mener

- Plusieurs citoyens ont montré leur mécontentement par rapport à la facturation des décomptes d'eau. Un gros travail de mise à jour des procédures de relevés a été fait, mais nous devons encore améliorer le processus lié à cette facturation, la réconciliation entre registre foncier et fichiers ERP par exemple.
- Nous devons mener une réflexion sur l'évolution des équilibres financiers, notamment par les rentrées fiscales (impôts et taxes) en baisse et l'évolution des taux d'intérêt, afin de financer les futurs lourds investissements auxquels nous devons faire face.
- Il faudra anticiper la future intégration du plan comptable MCH2 dont le travail de conversion est prévu pour l'année 2026. La comptabilisation des immobilisations sera modifiée, car l'amortissement se fera sur la durée d'utilisation économique (durée de vie de l'actif) et le patrimoine financier devra suivre le principe de l'image fidèle (le fair value) et être ainsi évalué à sa valeur vénale.

PORTS, RIVES ET PLAGES

Les activités liées à ces domaines d'activités sont les suivantes:

Pour les ports

- Gestion opérationnelle du port des Garinettes et celui à terre de Guévaux.
- Nettoyage et entretien du port.
- Capitainerie du port des Garinettes (réponses aux demandes diverses).
- Manœuvres des utilisateurs du port.
- Travaux avec le bateau au port et sur les rives communales du lac de Morat.
- Entretien de la station-service du port.
- Gestion administrative des ports, gestion des mutations du port et des demandes, gestion du port de Guévaux (places à terre) ou suivi des places visiteurs et facturation.

Pour les plages et rives

- Entretien de la plage de Salavaux.
- Faucardage des bords de rives, notamment port et débarcadère de Vallamand, ainsi que la plage de Salavaux.
- Gestion des bords de rives en lien avec la Direction générale de l'environnement (DGE-eau, DGE-forêt et DGE-biodiversité).
- Contacts avec les commerçants ayant des activités sur le secteur de la plage de Salavaux.
- Suivi du projet d'aménagement du territoire pour le secteur rives/camping/Gros Buisson à Salavaux.

Effectifs

- Un garde-port à 100%.
- Un employé de voirie affecté à la zone camping-plage à Salavaux (période estivale).
- Une collaboratrice administrative (taux à 70% couvrant plusieurs services).

Points marquants en 2022

Ports

Travaux effectués

Après 25 ans d'utilisation, les protections plastiques sur les quais, nommées « défenses », ont été remplacées. L'éclairage des entêtes du port a été changé. Une installation vétuste de guirlande de couleur a été supprimée, car défectueuse et sans grand intérêt.

Construction de garages

Le préavis 2020 / 06 attribuait un crédit de CHF 92'000.- pour la construction d'un couvert et de deux garages préfabriqués au port des Garinettes à Vallamand. Des oppositions avaient été enregistrées à la suite de la mise à l'enquête de 2021. Après avoir analysé la situation, la Municipalité a décidé de ne pas réaliser ces constructions pour des raisons de coûts trop élevés, de surfaces disponibles et d'utilité. Le crédit est donc annulé. Un travail sur un stockage plus efficient a été effectué entre la capitainerie et la société Nautic.

Règlement du port des Garinettes

Nous nous sommes attelés à la rédaction d'un nouveau règlement communal du port. Nous devons en effet clarifier certains points concernant notamment les tarifs, les droits de boucles, le transfert de droit de location et autres droits et devoirs des locataires.

Le projet de règlement a été accepté par la Municipalité avant d'être transmis à la DGE pour approbation. Il est en cours de validation auprès du surveillant des prix à Berne. Un préavis sera soumis au législatif dans le courant de l'année 2023.

Inventaires des droits de boucles

Un important travail de mise à jour de l'inventaire des droits de boucle a été réalisé afin de réconcilier la comptabilité, les inventaires et les contrats de location des places.

Autres actions liées au port

Le port de Vallamand est sous la responsabilité du garde-port. L'entretien est effectué régulièrement et les retours des usagers sont très bons.

Nous avons procédé à la vente d'un bateau à la suite de sa mise en fourrière pendant une année due à des impayés de location, et ce pour éviter des frais d'évacuation.

L'association les Garinautes et la société Nautic Technic AG se sont rencontrées pour échanger sur la collaboration dans le port.

Rives des lacs

Projet des rives à Salavaux

Le projet de réaménagement des rives et du camping à Salavaux a été relancé. Il permet notamment de concentrer les infrastructures touristiques d'un côté et la préservation de la nature de l'autre, faisant suite au courrier de mars 2021 mentionnant un refus de la DGTL pour des questions juridiques. Pour faire suite aux nombreuses séances organisées avec la DGE et la DGTL en 2021, nous avons mené les actions suivantes en 2022 :

- Nous avons eu un entretien avec les Conseillères d'État Béatrice Métraux (environnement) et Christelle LUISIER-BRODARD (aménagement du territoire) en février 2022 pour présenter le projet, obtenir leur adhésion et débloquer la situation.
- Les deux Conseillères d'État nous ont apporté leur soutien par courrier en clarifiant la procédure. Ainsi, il nous faut passer par une demande d'élaboration d'un Plan directeur intercommunal des rives avec les communes vaudoises des rives du lac de Morat, afin de pouvoir mettre à jour le PDRives intercantonal de 1982. Un travail sur un projet de cahier des charges a été mené par la commune et le bureau team+.
- Une séance a été tenue en septembre avec les deux communes vaudoises voisines, Avenches et Faoug. Celles-ci ont accepté de lancer l'élaboration d'un PDi, demandant à Vully-les-Lacs d'en prendre la conduite de cette première phase.
- La DGTL nous a demandé d'attendre de recevoir un cadrage élaboré par leurs soins avant de poursuivre les travaux. Celui-ci définira les thèmes à aborder.
- Depuis, nous avons relancé fréquemment la DGTL pour qu'il nous soit envoyé. Nous sommes toujours en attente.

Zone de stationnement

Nous avons relancé le projet de la zone de stationnement du camping de Salavaux, à la suite du refus de la DGTL de changer l'affectation de ce stationnement. Une solution provisoire a été trouvée lors de l'entretien avec le DIT et le DES.

Suspicion de cyanobactéries et qualité des eaux

Nous avons été interpellés par des touristes et des citoyens pour des suspicions de présence de cyanobactéries (plus communément appelées algues bleues) sur les rives du lac à Salavaux. Une multitude de contacts avec la DGE-eau, le garde-pêche, la centrale des pompiers (CTA), l'Office de la consommation de l'État de Vaud (OFCO) et le Service de biologie des eaux ont permis d'effectuer des contrôles de la qualité des eaux de baignade. Des contrôles visuels ont également été réalisés à plusieurs reprises. Une communication par le biais d'un tout-ménage et des réseaux sociaux a été réalisée pour rassurer les citoyens, notamment à la suite de messages infondés relayés sur les réseaux sociaux. Aucun problème sanitaire n'a été décelé sur nos rives.

Autres actions liées aux rives

- Demandes d'activités sur la plage et les rives de lacs (sport, entraînement de chiens de sauvetage).
- Proposition du canton de supprimer le ponton de la parcelle 7169, celui de la « petite plage de Vallamand » qui possède une place verte entretenue par la voirie. La Municipalité a décidé de le conserver et de prendre en charge les frais d'entretien.
- Les contacts ont été entretenus avec différents services cantonaux au sujet de la plage de Chabrey dont la fréquentation par des nudistes pose des problèmes. Des contrôles ont été effectués dans ce périmètre qui est sous la gestion de l'Association de la Grande-Cariçaie.
- Des échanges ont lieu avec la DGE concernant l'entrepôt des remorques.
- Plusieurs séances se sont déroulées avec les services de la DGE concernant le DDP "Chenevières de Guévaux", dont la parcelle appartient à l'État. Des cabanes de pêche sont présentes sur le secteur. La commune a fait part de sa volonté de pérenniser une activité de pêche au bord du lac.

Quelques statistiques concernant les ports

- Nous avons une liste d'attente contenant 251 positions sur les différentes catégories de places, concernant 181 personnes. 85% des demandeurs résident hors de la commune de Vully-les-Lacs.
- 24 résiliations, 24 attributions de places et 2 mutations de places ont été recensées en 2022.

Quelques constats et réflexions à envisager

- Nous devons continuellement lutter contre la sous-location et les tentatives de transfert de place par le biais de copropriétés non autorisées.

Statistiques Guévaux	2022	2021	Variation 21/22
places à terre	38	38	
résiliations	3	3	0%
demande sur la liste d'attente	7	1	600%
Taux de rotation des places	8%	8%	

Statistiques Les Garinettes	2022	2021	Variation 22/21
places à l'eau	204	204	
places à terre	81	81	
résiliations	21	22	-5%
places à l'eau libre	0	0	
demandes sur la liste d'attente	244	197	24%
Taux de rotation des places	7%	8%	

- Le tracteur est vétuste et nécessite d'être changé (préavis municipal accepté entre temps).
- Le besoin se fait sentir de modifier le marquage au sol à l'entrée du parking, ainsi que le système de barrières.
- Il serait bon d'envisager un concept de borne de recharge pour les voitures et bateaux électriques.



Missions et prestations pour l'office du tourisme

- Accueil des visiteurs, renseignements, correspondance.
- Gestion d'un espace d'accueil permettant de centraliser les visuels.
- Création et mise à jour de brochures et listes.
- Appui auprès de manifestations et projets régionaux.
- Gestion de projets promotionnels avec les OT régionales.
- Gestion de la communication liée au tourisme et à la promotion de la commune.

Effectif

Un responsable de l'Office du tourisme à 80% (dont l'activité est répartie à 30% sur la communication et les affaires culturelles).

Points marquants en 2022

Locaux

L'office du tourisme a quitté le restaurant l'Equinoxe pour s'installer Route d'Avenches 11 à Salavaux. Malgré l'échéance de bail longue de son local initial, une solution a été trouvée pour le résilier en cours d'année. L'économie de charges annuelles se monte à CHF 12'000 avec une réutilisation des anciens bureaux de la poste en prime. De plus, sa localisation dans le bâtiment communal permet de créer des synergies entre les services.

Promotion et parties prenantes

- Présence de Vully-les-Lacs aux côtés des acteurs du bord du lac en collaboration avec l'ARL et Avenches Tourisme.
- Amélioration des pages des sites web concernant le tourisme régional (centralisation des sources d'informations) en collaboration notamment avec Morat Tourisme et Vully Tourisme sur le site Fribourg Région.
- Tournage d'une capsule de deux minutes sur la plage de Salavaux pour la chaîne de télévision « La Télé Vaud Fribourg ». Projet organisé en collaboration avec l'ARL.
- Présentation par la direction de la COREB des axes stratégiques principaux.

Suivi des hébergeurs et taxes de séjour

À la suite de la modification de la loi sur l'exercice des activités économiques (loueur d'hébergement), un recensement du parc parahôtelier (Airbnb) de la commune a été effectué, dans le but d'améliorer la perception des taxes de séjour.

Signalétique

Une réflexion sur les besoins en lien avec les sentiers viticoles du Vully a été menée avec Vully Tourisme. Ce projet lancé initialement avec la commune d'Avenches est entré dans une phase d'analyse de la signalisation touristique et commerciale sur la commune.

Quelques activités ayant requis un soutien de l'Office du tourisme

- Ouverture de l'Espace Roger Monney.
- Les Fontaines pascals 2022 ont connu une forte participation (17 fontaines décorées à Vully-les-Lacs).
- Les petits trains ont fortement été appréciés par les visiteurs, notamment grâce à nos guides qui ont souhaité faire une description des thématiques de chaque fontaine (nouveau en 2022).
- La Fête de la Nature sur le thème des oiseaux a attiré une trentaine de participants.
- Le slowUp a permis d'installer quatorze stands sur notre commune.
- Représentation de Vully-les-Lacs à la « Fête des Fêtes » de Ballenberg, par le biais de l'Interprofession des vins du Vully.
- Soutien au 56e tir cantonal vaudois payerne 2022.

Collaboration avec le TCS

Nous avons échangé avec le camping TCS sur différentes possibilités de création d'activités et le projet de la rive de Salavaux et du camping.

Le projet d'installation d'une place équipée d'une borne pour vidanger les camping-cars sur une parcelle de la commune, financée par le TCS, a été abandonné après analyse des oppositions et des besoins de ces parcelles.

Synthèse des activités

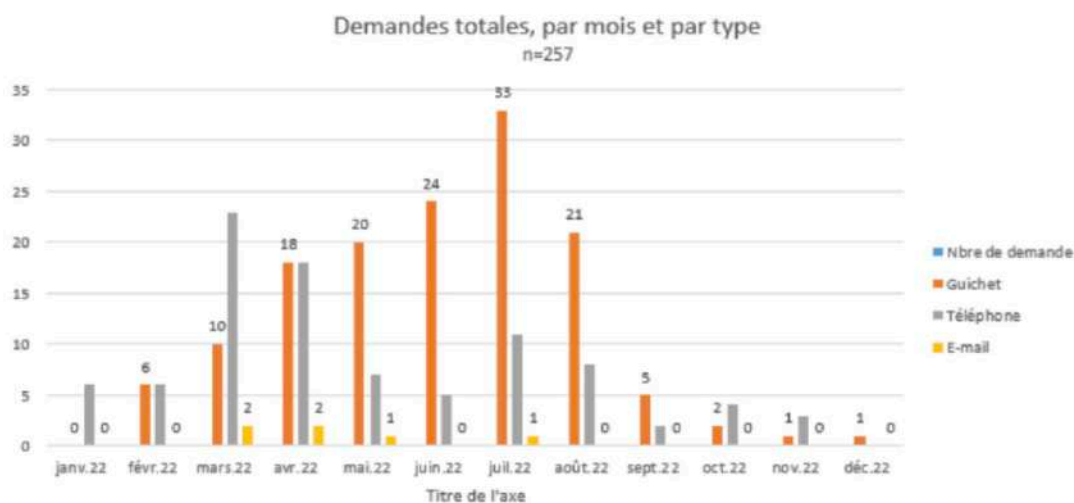
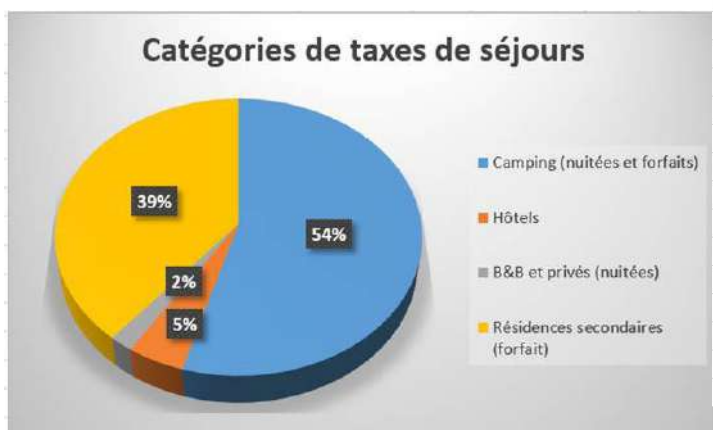
Taxes de séjour

Le niveau d'encaissement des taxes de séjour en 2022 rejoint celui de 2020. L'année 2021 avait atteint une croissance exceptionnelle de 8,7%. Plus de la moitié des recettes concernent la société d'exploitation du camping, plus grand hébergeur de la commune. Le second représente un hôtel et les autres sont principalement des taxes de séjour liées aux résidences secondaires et aux locations de chambre de type B&B.

Les taxes ont rapporté :

- 2022 : CHF 226'352
- 2021 : CHF 248'327
- 2020 : CHF 228'362

Statistiques de fréquentation et des activités de l'Office du tourisme :

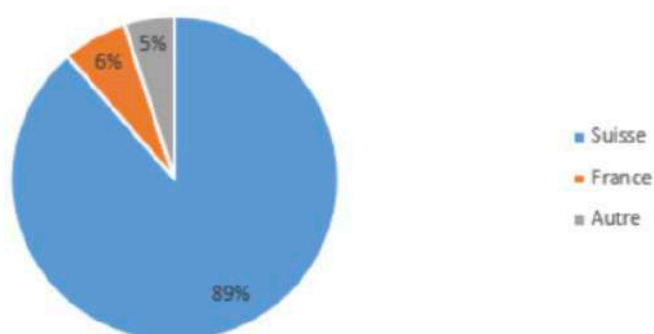


Quelques actions à entreprendre

- Finalisation de l'analyse de l'amélioration de la signalisation touristique de la commune.
- Mise à jour d'un site internet spécifique au tourisme à Vully-les-Lacs.
- Impression d'une brochure générale regroupant toutes les informations touristiques locales.

Pays de Provenance

n=257



COREB

Document consacré au volet stratégique du plan directeur régional (PDR) de la COREB : une analyse détaillée a permis de relever des oublis importants sur des projets liés au développement économique et touristique.

ARBV

Participation au comité directeur de l'Association Région Broye-Vully (ARBV), entité liée à la COREB pour le soutien au développement des communes vaudoises de notre district.

Activités commerciales

- Suivi des points actuels de location et vente sur la plage de Salavaux.
- Des demandes liées à l'installation de foodtrucks, principalement dans la zone du camping, ainsi que des propositions d'activités provisoires nous sont faites. La plage de Salavaux étant parcelle de l'État de Vaud, d'importantes complications sont constatées dans le processus de validation de ces demandes. Malheureusement, nous faisons face à beaucoup de restrictions concernant cette zone de plage qui est en secteur forêt et propriété du canton.
- Changement de titulaire au restaurant du port, notre locataire « chez Metta », a décidé de remettre son bail commercial, conformément à son droit en vertu de l'art. 263 CO. Nous avons donc accompagné le transfert de bail auprès de la nouvelle tenancière et suivi les travaux dans l'établissement.
- Des analyses stratégiques, techniques et financières ont été menées, en collaboration avec la Municipale en charge des bâtiments, afin de racheter un restaurant de la commune. Finalement, la demande a été retirée par le propriétaire, celui-ci ayant trouvé une autre option de vente.





Affaires culturelles

Associations locales ASLV

Journal Le Vullierain

Sécurité

Manifestations

Routes

Mobilité

Transports

Missions :

- Encourager l'activité culturelle sur la commune de Vully-les-Lacs en mettant en place une nouvelle vision de la culture et des activités liées aux sociétés locales.
- Coordonner les activités entre les sociétés locales.
- Assurer la pérennité du journal Le Vullierain.
- Accompagner les projets communaux sous un angle plus culturel.

Prestations :

- Edition du journal communal le Vullierain.
- Organisation de manifestations culturelles et festives.
- Soutien à la Fondation Espace Roger Monney.
- Soutien à divers événements culturels.

Points marquants en 2022 :

Création d'une Commission culturelle.

Synthèse des activités

Création de la Commission culturelle de Vully-les-Lacs (CCVLL)

Comme elle l'a annoncé en 2021, la Municipalité a mis sur pied une Commission culturelle.

Du côté du Conseil communal, M. Florian Aeby a manifesté son intérêt à y participer.

En plus du siège dédié à la Municipalité et au Conseil communal, il a été décidé d'intégrer Sébastien Tréhan, Responsable de l'Office du tourisme.

Lors de la première réunion, les trois membres précédemment cités ont lancé un appel à la population par l'intermédiaire du journal communal « Le Vullierain », en juin 2022. À la suite de cela, environ quatorze candidat-e-s ont manifesté leur intérêt pour rejoindre cette nouvelle structure.

La séance réunissant toutes les personnes intéressées a permis de présenter la nouvelle Commission Culturelle de Vully-les-Lacs (CCVLL). Le but était de former un comité avec deux personnes supplémentaires (cinq au total) et de mettre sur pieds une équipe de bénévoles, tous habitants de la commune.

Après une sélection parmi les volontaires, ce sont finalement Mesdames Aurélie Maeder et Regina Engel qui ont été retenues. Parallèlement, la liste de bénévoles que la CCVLL peut contacter en cas de besoin a été finalisée.

Le Comité au complet s'est réuni une première fois en septembre 2022, avant de se retrouver tous les mois afin de démarrer ses travaux. À part le responsable de l'Office du tourisme qui comptabilise ses heures de travail, les membres reçoivent des vacations comme pour toute autre commission.

Les événements organisés en 2022 sont les suivants :

- *La Suisse.Bouge* en mai.
- Tenue d'un stand de décoration de courges pour Halloween au *Comptoir de Salavaux*.
- *La Nuit du Conte* le 11 novembre au Caveau de Constantine.
- *Les dimanches de l'Avent* en décembre avec des concerts dans les églises de Villars-le-Grand et Constantine, la décoration de biscômes au *marché de Noël* à Mur et un souper à la courge devant le bâtiment communal à Salavaux.



Chaque événement a été un succès populaire, avec la présence d'environ 20 à 70 personnes à chaque fois.

Participation au Comité de la Fondation Espace Roger Monney

La Municipalité fait partie du Conseil de fondation. Elle y est représentée par un de ses membres.

L'inauguration de l'Espace Roger Monney a eu lieu le 24 septembre 2022.

Association des sociétés locales ASLV

Un contact régulier est maintenu avec l'Association des sociétés locales, l'ASLV. Un représentant de la Municipalité a participé aux deux assemblées générales, et assistera aux prochaines.

Les mesures suivantes ont été prises :

Les annonces des dates des manifestations sont transmises à la Municipalité pour approbation, puis publication dans le journal communal (le calendrier des manifestations n'est plus édité séparément, mais intégré dans les dernières pages du journal communal, ceci pour des raisons d'économie) et sur le site web de la Commune. Renoncement à la deuxième assemblée annuelle pour n'en faire plus qu'une (les statuts seront à modifier).

Journal communal « Le Vullierain »

La Municipalité était partie sur un rythme de quatre éditions par année. Pour des raisons d'agenda, le quatrième numéro n'a pu être sorti en décembre 2022 comme prévu, mais seulement en janvier 2023.

Voici les éditions distribuées en tous ménages :

- 10e édition en janvier 2022.
- 11e édition en juin 2022.
- 12e édition en septembre 2022.

Une séance de rédaction a lieu après chaque parution afin de revenir sur l'édition passée et de procéder à un brainstorming permettant de trouver de nouvelles idées pour la prochaine mouture. Elle réunit les quatre personnes impliquées dans l'élaboration du journal communal.

Pour information, toutes les éditions sont disponibles sous format électronique sur le site Internet de la commune, à l'adresse : www.vully-les-lacs.ch/journal-communal-le-vullierain.

Le Vullierain

Informations officielles



Commune de Vully-les-Lacs



Editorial

« Le monde est devenu plus menaçant. Une guerre se déroule en Europe. Les pénuries et l'inflation menacent et la place de la Suisse dans le monde soulève des inquiétudes. Ce qui nous unit c'est de nous affronter et d'avoir des débats politiques houleux, avant d'aller boire une bière ensemble. »

Alain Berset

Le Conseiller fédéral, chef du Département de l'intérieur, était en visite à Bulle pour le 1^{er} Août. Joignant le geste à la parole, il a lui-même donné l'exemple en servant les bières à toutes les personnes présentes autour de la tonnelle, dans une ambiance bon enfant animée par les chants et les rires, un bel exemple de proximité et d'humilité, quoiqu'on en dise.

«...ambiance bon enfant animée par les chants et les rires, bel exemple de proximité et d'humilité...»

Si la plupart des matras pesant sur nous dans un futur plus ou moins proche impactent visiblement peu la vie de la commune, la chaleur estivale intense et le sécheresse qui l'accompagne ont touché de plein fouet nos agriculteurs et viticulteurs, avec à la clé des conséquences plus ou moins graves. Quelle que soit la précocité de la vendange, gagnons que le vin soit bon et que nos cultures redressent la tête au plus vite.

Le malheur des uns faisant le bonheur des autres, le soleil radieux et bouillant du 16^{is} a accompagné avec bonheur les tourterres et mondiales événements et fêtes, permettant un retour à une vie sociale joyeuse et débridée.

Cette édition post automnale fait une fois de plus la part belle à nos citoyens

méritants. Avec la sagesse de son siècle écoulé depuis juillet dernier, César Cornaz veille sur ses concitoyens de son balcon de Vallamand. Longue vie à ce puits de science.

Michel Gentizon nous a reçus dans sa ferme «mause» familiale, pour nous montrer ses pyramides et les gères qu'il a confectionnées pour marquer les dix ans de la fusion de Vully-les-Lacs.

«...autant de sujets qui font la richesse de notre commune et de son journal...»

Infos utiles

Séances du Conseil communal

8 novembre 2022
13 décembre 2022

Nos jeunes ne sont pas en reste, une page de présentations reprend leur histoire et leurs activités actuelles.

Le Cadroinois Thierry Schmitter, Député au Grand conseil vaudois, qui défend dorénavant les couleurs de notre région, le portrait de deux de nos Conseillers communaux, nos nouvelles pastores, la vie sociale et publique de Vully-les-Lacs, autant de sujets qui font la richesse de notre commune et de son journal, que vous lirez, je pense, avec plaisir.

Bonne lecture ! ☐

Philippe Causse

Routes, mobilité et transports

Missions :

- Veiller à l'entretien et au renouvellement du réseau routier communal.
- Assurer le service de déneigement hivernal.
- Assister les spécialistes pour les tâches liées à la signalisation (police et pompiers).
- Développer et mettre en place un concept de mobilité sur le territoire communal.
- Poursuivre une offre toujours améliorée de transports publics pour notre région.

Prestations :

- Entretien routier régulier.
- Service hivernal.
- Entretien du parc de véhicules.
- Nettoyage récurrent des espaces publics.

Points marquants en 2022 :

- Réfection du Pont sur la Broye à Salavaux.
- Travaux d'entretien dans les villages de Chabrey et de Villars-le-Grand.

Routes

Réfection du Pont sur la Broye à Salavaux

Les travaux de réfection ont débuté en avril 2022 et se sont déroulés selon la planification prévue avec une réouverture complète de la route le 23 décembre 2022. La mise en service des passerelles s'est faite début février 2023 avec l'engagement de la police municipale pour sécuriser l'accès aux écoliers, les sous-voies étant encore fermées jusqu'en avril 2023.

Pendant la durée des travaux, une séance hebdomadaire a eu lieu avec la participation des responsables de chantier du consortium (Grisoni-Zaugg et Morand), le responsable du service technique de la commune de Vully-lès-Lacs, l'ingénieur responsable du projet chez RLJ Ingénieurs, d'autres représentants d'entreprises (Groupe E, DGMR, etc.), selon les besoins, et la Municipale en charge du dossier, notamment lorsque des décisions relevantes devaient être prises. Des séances supplémentaires ont tout de même dû être fixées pour le besoin de l'avancement du chantier.

Les procès-verbaux de chantier étaient lus par le Service technique et la Municipale en charge. En cas de besoin, une séance bilatérale entre le service technique et la Municipale ou même trilatérale incluant l'ingénieur chargé du projet était organisée. Les procès-verbaux s'y référant ont été mis à disposition du collège municipal.



Entretien routier

La Municipalité avait commandé une étude de l'état du réseau routier à l'entreprise **ERTEC**. Pour rappel, les résultats de l'étude montraient que le niveau du réseau routier communal était globalement bon, nous permettant d'opter pour un entretien optimal.

En parallèle, la Municipalité avait également demandé une étude de mobilité au bureau d'ingénieurs **Christe & Gygax**. Un premier volet avait déjà été présenté au Conseil communal en juin 2019. Une seconde mouture a été communiquée à la Municipalité en juillet 2021.

A la suite de leur adoption par le Conseil communal, il s'agit maintenant pour la Municipalité de discuter de ces études et de planifier les priorités selon la fréquentation et la dangerosité des axes routiers, en tenant compte des différents intervenants, soit Christe et Gygax, ERTEC, fouilles fibre optique, canalisations, recommandations DGMR (gabarits des routes), LHand (Loi sur l'égalité pour les handicapés), requêtes de citoyens et du Conseil communal, etc.

Cela a favorisé la mise en place d'un plan quinquennal sur la gestion de l'entretien et des travaux routiers communaux qui intègre les aménagements proposés dans l'étude de mobilité et sécurité. Cette vision permettra à la Commune d'anticiper les travaux à prévoir en les planifiant au mieux, que ce soit au niveau organisationnel ou même budgétaire.

Pour rappel, les priorités avaient été fixées comme suit :

- Montmagny : Le marquage au sol a été réalisé en 2022.
- Salavaux : Route d'Avenches et de Vallamand (début des travaux prévu au printemps 2023). Ce dossier a pris du retard dans l'attente du retour de l'examen préalable effectué par le canton.
- Chabrey : Une partie des trottoirs côté sud et les arrêts de bus pour la sécurité des enfants.

Travaux d'entretien dans les villages de Chabrey et Villars-le-Grand

Des travaux d'entretien routier ont eu lieu dans les villages de Chabrey et de Villars-le-Grand. Réalisés par l'entreprise Implenla.

Entretiens routiers

Des travaux d'entretien routiers ont été réalisés par l'entreprise Implenla dans les villages de Chabrey et de Villars-le-Grand.

Entretien courant

D'autres tâches se déroulent selon les besoins, telles que la réfection de marquages, le fauchage des banquettes (environ trois fois par année de juin à septembre), l'entretien de la signalisation verticale et le nettoyage du réseau routier, le talonnage, etc.

Service hivernal

A la suite d'un sondage réalisé auprès de l'équipe de déneigement, une séance de coordination ne s'est pas avérée nécessaire.

Deux interventions de déneigement ont eu lieu sur l'ensemble de la saison hivernale 2022-2023, les 9 décembre 2022 et 17 janvier 2023.

Coopération cantonale

Un entretien a été organisé avec le Voyer des routes pour aborder certains sujets et améliorer la coopération avec le canton.

Mobilité et transports

Trois lignes de bus desservent actuellement la commune de Vully-les-Lacs, toutes exploitées par la société CarPostal.

Projet de ligne Saint-Aubin - Sugiez

La Commune, désireuse d'offrir une meilleure prestation à ses habitants, suit toujours de près le projet d'une ligne qui relierait Saint-Aubin à Sugiez.

Dans cette optique, une rencontre a eu lieu en 2022 entre la Municipale chargée des transports à Vully-les-Lacs et ses homologues fribourgeois des communes voisines de Saint-Aubin et de Mont-Vully, tous les avis sont convergents sur l'utilité de cette ligne.

Ce thème a d'ailleurs été mis à l'ordre du jour de la rencontre qui se tiendra en avril 2023 entre la Commission de mobilité de la COREB, dont Vully-les-Lacs fait partie, et les représentants cantonaux.

Horaires CarPostal 2022

L'horaire 2022 (valable du 15.12.2021 au 12.12.2022) n'a subi que des variations insignifiantes. Il ne s'agit la plupart du temps que de corrections minimales.

Cartes journalières CFF

La commune met à disposition deux cartes journalières CFF par jour. En 2022, 511 cartes ont été vendues sur 730 disponibles, ce qui représente un taux de vente de 70%.

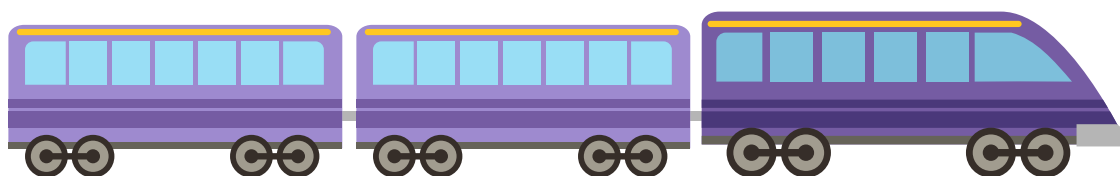
Cartes journalières LNM

Auparavant, six cartes journalières LNM étaient également mises à disposition chaque jour, en partenariat avec Morat et Faoug (deux pour chaque entité), du 1er avril à fin octobre environ (aucune en hiver).

Dès 2022, la Commune a reçu 300 cartes journalières qu'elle pouvait utiliser jusqu'à épuisement du stock. 228 cartes furent distribuées en tout, ce qui représente un taux de vente de 76%.

Réseau structurant (pistes cyclables)

A la suite de l'adoption par le Grand Conseil, en octobre 2022, d'une enveloppe budgétaire pour le développement du réseau structurant, la Commune a rencontré le Voyer des routes, permettant la préparation d'un dossier qui sera envoyé début 2023 au Canton.



Sécurité et manifestations

Missions :

- Maintenir l'ordre et la tranquillité publique.
- Entretenir des liens avec la gendarmerie.
- Gestion des manifestations.
- Gestion des contraventions (suivi).
- Gestion des objets trouvés ou perdus.
- Etablissements publics, loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB).
- Veiller au respect des lois et règlements.
- Favoriser le développement de manifestations diverses assurant la vie sociale, communale et villageoise.

Prestations :

- Deux agents de sécurité sont positionnés durant la période estivale aux abords de l'école et de la plage.
- Contrôle régulier du stationnement vers la plage.
- Contrôles de vitesse (radars).
- Contrôle des établissements publics (police du commerce).
- Délivrance de licences.
- Notifications.

Points marquants en 2022 :

- Présence de Monsieur le Conseiller fédéral, Alain Berset, lors de la fête nationale du 1er août 2022.
- Première édition du Festival Rock The Lakes.

Sécurité

Police cantonale

La collaboration avec la gendarmerie vaudoise et les quatre communes de l'ancien district d'Avenches (Faoug, Avenches, Cudrefin et Vully-les-Lacs) se poursuit sous forme de séances trimestrielles, afin de pouvoir échanger et être informés des différents problèmes survenus sur le territoire de la commune. La gendarmerie cantonale envoie au préalable une statistique de ses interventions à la Municipalité.

La gendarmerie vaudoise a effectué neuf contrôles de vitesse en 2022, impactant 3838 véhicules. 471 d'entre eux ont été dénoncés, ce qui représente un taux de 12.27% sur l'année.

Police cantonale mobile

Un poste de police mobile prend régulièrement ses quartiers à Vully-les-Lacs. L'information est publiée au préalable sur le site web de la Commune et, si le délai de parution le permet, dans le journal « Le Vullierain ».

En 2022, la présence du poste de gendarmerie mobile fut effectif aux dates suivantes :

- A Salavaux, les 8 février, 3 et 28 mars, 19 mai, 30 juin, 16 septembre, 8 octobre 2022. A la suite de ces présences, la Municipalité reçoit un bref rapport qui lui permet de prendre des mesures si nécessaire. Cela n'a pas été le cas en 2022.

Police communale

Un employé communal est habilité à dresser des contraventions et effectuent, durant la saison estivale, une tournée journalière dans le secteur de la plage et de ses parkings. Une communication régulière permet à la Municipalité de prendre les mesures nécessaires en cas de besoin.

Pour le stationnement, 85 contraventions ont été distribuées et une ordonnance pénale a été délivrée en 2022.

Il est à noter que trois ordonnances pénales d'avertissement à zéro franc ont été adressées pour trouble de l'ordre public, sur dénonciations de la police cantonale. Cette pratique permet à cette dernière de facturer ses interventions.

Enfin, 362 commandements de payer ont été reçus pour notification par l'agent de police communal en 2022.

Mesure mise en place par la Voirie :

Des places de parc ont été aménagées sur le parking en herbe vers les Gros Buissons afin de mieux le structurer, et ce à la suite de plusieurs interventions de la gendarmerie pour régler des problèmes de blocages de voitures par d'autres véhicules.

Police du commerce

Dans le cadre de la police du commerce, l'agent municipal a pour fonction d'aller dans tous les établissements détenteurs d'une patente afin de contrôler leur carnet d'heures. Sur la commune de Vully-les-Lacs, nous avons treize licences pour des débits de boissons avec et sans alcool, dont huit qui ont des carnets pour comptabiliser la prolongation de leurs heures d'ouverture. Cette démarche n'a hélas toutefois pas été suivie de manière systématique et devra être améliorée.

Protect'Service Vaud

Cette année, la Municipalité a de nouveau fait appel aux services de l'entreprise Protect'Service. Deux agents étaient présents tous les soirs de début juin à fin août, de 22h00 à 3h00 environ, dans le secteur de la plage et de l'école, afin de garantir la sécurité des lieux. Leur communication journalière avec la Municipalité permet à celle-ci de réagir très rapidement en cas de problème.

Points qui restent à améliorer :

Le personnel communal qui prépare la plage tôt le matin retrouve fréquemment des personnes en train de dormir dans le sable, devant le restaurant « Chez Rosemarie ». C'est devenu un problème récurrent qui devra être amélioré.



Protection civile (PCi)

Missions :

- Protection de la population au premier échelon.
- Appuyer les organes de conduite et les organisations partenaires.
- Assistance à la population en cas d'événements dommageables ou de catastrophes.
- Protéger les biens culturels.
- Effectuer des travaux de remise en état.

Prestations :

- Intervention en situation d'urgence (ISU).
- Sauvetage de personnes.
- Gestion du trafic routier.
- Gestion d'un État-major.
- Vérification de l'état des abris privés.
- Interventions en faveur de la collectivité (appui aux manifestations), cependant réduites à néant en 2020-2021 du fait de la pandémie.
- Cours de répétition.

Points marquants en 2022 :

L'année 2022 aura été marquée fin février par la fin de l'engagement COVID. Sur le front des interventions, ce fut une année calme. Un gros engagement a eu lieu au profit du Tour de France, puis au sortir de l'été par l'appui à la Préfecture et aux Communes du District, dans le cadre des préparatifs à la pénurie énergétique et en particulier des PRU.

Le canton de Vaud compte dix districts et donc dix ORPC, dont celui de Broye-Vully.

Au 1er janvier 2022, la population était de 45991 habitants (44'642 habitants au 1er janvier 2021). La PCi comprend 250 astreints et volontaires (un astreint en moyenne pour 184 habitants).

La commune de Vully-les-Lacs est membre de l'ORPC Broye-Vully et y est représentée par deux délégués de l'exécutif, dont un fait partie du CODIR (Comité de Direction). Le coût par habitant en 2022 était de CHF 15.73 (CHF 15.43 en 2021).

Déjà relevé par le passé, le problème du manque d'effectif a pris une tournure préoccupante en 2021. Une situation due notamment aux nouvelles règles introduites à la suite de la révision de la Loi fédérale sur la protection de la population au 1er janvier 2021.

La capacité générale d'intervention dans l'ensemble des domaines sera sérieusement menacée dès 2025. La diminution de personnel s'accompagne en parallèle d'une baisse, voire de la disparition, de services et de spécialisations (par exemple les cuisiniers). Cela pourrait influencer directement les prestations à venir, mais également les finances.

Nous avons déjà dû renoncer à certaines prestations d'aide aux manifestations en rapport avec la baisse des effectifs et cela pourrait continuer.

Service de Défense Incendie et Secours (SDIS)

Missions :

- Protection de la population au 1er échelon.
- Défense incendie et secours.

Prestations :

- Assurer la défense incendie et secours, conformément à la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS).
- Missions de secours routiers.
- Sauvetages de personnes et d'animaux.
- Lutte contre les inondations et pollutions.
- Assistances diverses pour des ascenseurs bloqués ou autres interventions techniques.
- Veiller à la bonne application des normes de construction destinées à prévenir les dangers d'incendie dans les bâtiments publics et scolaires.
- Le SDIS se détermine concernant des normes d'accès, ainsi que sur l'emplacement et le nombre de Bornes hydrantes (BH), en accord avec l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA-Vaud). Il conseille les communes sur leurs obligations légales en matière de défense incendie.

Un rapport hebdomadaire est envoyé aux communes membres. Il contient les interventions, formations et prochains événements.

Points marquants en 2022 :

Ressources humaines :

L'objectif est de développer l'encadrement et le personnel volontaire dans les casernes.

Organisation pyramidale (chef de caserne - chefs de section - intervenants).

Matrice de formation (plan de formation pour chaque personne destinée à accompagner le développement de notre personnel afin d'acquérir des compétences techniques, tactiques, sur le métier, de conduite du personnel et de gestion).

Recrutement de nouveaux incorporés destinés à renforcer les effectifs du Détachement de premier secours (DPS).

- A l'interne auprès des sections du Détachement d'Appuis (DAP).

- A l'externe.

- Deux campagnes de recrutement ont eu lieu en 2022.

Développer la structure du personnel permanent avec un nouvel engagement (Responsable de la formation) et la structure administrative (stagiaire).

Le projet de la nouvelle caserne de Payerne :

Mise en place d'un Comité de pilotage (membres politiques et opérationnels) et d'un groupe technique-consultatif (composé uniquement d'opérationnels).

Engagement d'un BAMO (bureau d'aide au maître d'ouvrage).

Une analyse de faisabilité a été effectuée.

Un crédit d'étude a été déposé auprès du Conseil intercommunal.

17 communes membres forment le Conseil intercommunal du Service de Défense Incendie et Secours Broye-Vully.

Six organes d'intervention sont repartis sur une superficie de 171 km².

Effectif

Au 1er janvier 2023 :

258 sapeurs-pompier.

25 Jeunes sapeurs-pompier.

Membres DPS, 153.

Membres DAP, 105.

219 hommes et 39 femmes.

Une augmentation de neuf personnes par rapport à l'exercice précédent.

Notre service suit la tendance cantonale qui voit ses effectifs DPS augmenter et ceux des DAP diminuer.

À la suite de l'adoption des nouveaux statuts du SDIS lors de l'Assemblée générale du Conseil intercommunal du 29 septembre 2021, la Commune de Vully-les-Lacs est représentée par un membre de l'exécutif également membre de la Commission de gestion, deux membres du législatif et un suppléant du législatif. Le coût par habitant en 2022 était de CHF 37,36.- comparativement à CHF 38.- en 2021.

Manifestations

Quarante-cinq demandes de permis temporaires ont été déposées via un dossier POCAMA (Portail cantonal des manifestations), aucune n'a été refusée.

Pour chaque manifestation, l'organisateur doit remplir un POCAMA et certains s'y prennent souvent très tard. Dans un tout ménage distribué à la population, la Municipalité a rappelé que toute demande de POCAMA devait lui parvenir au moins un mois avant la date de la manifestation.

Synthèse des activités

Fête nationale du 1er août 2022, en présence de Monsieur le Conseiller fédéral, Alain Berset

La Municipalité avait mis sur pied un Comité d'organisation pour la fête du 1er août 2022, composé d'un de ses élus, du responsable de l'Office du tourisme et des président-e-s des Jeunesses de Salavaux, Montmagny-Constantine et Villars-le-Grand.

Le Conseiller fédéral, Monsieur Alain Berset, nous a fait l'honneur de sa présence, ce qui a engendré un gros travail de coordination avec la Confédération et la FEDPOL, notamment.

500 personnes environ ont pris part à cette manifestation, organisée à Bellerive sur un terrain avec vue sur le lac et les feux d'artifice de Morat. Malgré quelques gouttes de pluie, la météo fut radieuse. Les deux cantines montées pour l'occasion ont malgré tout été nécessaires.

Les participants à cette soirée ont pu profiter de bus navettes gratuits, mis en place pour cet événement. L'apéritif offert aux habitants a été servi par les Jeunesses et la nourriture préparée par Jack's et son équipe. La tonnelle mise à disposition par la Jeunesse de Villars-le-Grand a contribué à la très bonne ambiance de fin de soirée, pendant laquelle un « service fédéral » de distribution de bières s'est mis en place spontanément et en chansons.

Première édition du Festival Rock The Lakes

Ce festival de musique était le premier grand événement ayant lieu depuis ces dernières années sur la Commune de Vully-les-Lacs.

Plusieurs échanges et rencontres ont été nécessaires entre les services cantonaux concernés (police, pompiers, sécurité sanitaire, samaritains, etc.), l'organisateur et la Municipalité afin de le préparer.

Après avoir contrôlé sur place la conformité des installations le jour de l'ouverture du festival, la Municipalité a autorisé la manifestation moyennant quelques petites adaptations.

Une séance de débriefing en vue d'un nouveau festival en 2023 a eu lieu. Le bilan de l'événement est ressorti comme excellent et la Municipalité s'est prononcée favorablement pour sa reconduction.

La discussion principale a porté sur la facturation des prestations du SDIS Broye-Vully sur la base de la Convention tripartite signée en août 2022.



Affaires sociales

Paroisses

Cimetières

Forêts

Chemins AF

Paroisses

Mission :

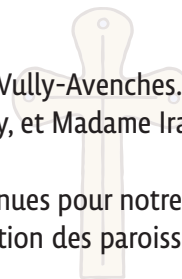
Soutenir l'activité paroissiale des citoyens de confession protestante et catholique et gérer les églises.

Prestation :

- Entretien des lieux de culte.
- Assurer le lien entre les ministres et les citoyens.

Points marquants en 2022 :

- **Septembre** : nous avons accueilli deux nouvelles pasteures pour la paroisse de Vully-Avenches. Madame Estelle Pastoris, qui s'occupera plus spécifiquement de la région du Vully, et Madame Ira Jaillet, qui se centrera davantage sur la ville d'Avenches et ses alentours, nous ont rejoints. Ces deux personnes apportent une expérience et une envie de renouveau bienvenues pour notre région.
- Notre paroisse protestante éprouve des difficultés financières liées à la diminution des paroissiens actifs et recherche donc de nouvelles sources de revenus.



Cimetières

Mission :

- Offrir des aménagements en conformité avec les demandes des citoyens.
- Assurer l'entretien régulier des sept cimetières communaux.
- Procéder aux désaffectations si nécessaire.

Prestation :

Entretien des cimetières dans le respect des règlements en vigueur.

Points marquants en 2022 :

- Chabrey : nous avons transformé légèrement le jardin du souvenir afin qu'il puisse aussi accueillir des urnes.
- Montmagny : nous avons procédé à la réfection du crépi du mur ouest.
- Villars-le-Grand : une désaffectation partielle du cimetière a été faite, après avoir respecté la procédure requise.

Forêts

Mission :

- Gestion des 117 hectares de forêts publiques composant le territoire communal.
- Martelage des forêts privées.

Prestation :

Notre commune est membre du Groupement Forestier Broye-Vully (GFBV) créé en 2019 et dont le centre se situe à Russy. Mr Cyril Combremont est le garde forestier responsable de nos forêts communales.

Points marquants en 2022 :

- 12 mars 2022 : organisation et participation à la première plantation d'arbres des écoles dans la forêt de Charmontel avec des élèves de deux classes du collège EPK de Salavaux.

Notre commune a offert la subsistance et a pu compter sur ses employés pour la gestion du feu et pour l'intendance. Cette belle journée fut mémorable pour les enfants et leurs enseignants.

Monsieur Cyril Combremont est le garde forestier en charge de notre commune.

- A la suite de coupes forcées en lien avec la tempête du 28 juin 2021 qui a fortement touché le bois de l'Allou, peu de coupes ont été effectuées en 2022.



– La Municipale en charge des forêts participe à un groupe de travail concernant la communication du GFBV comprenant la création d'un site internet qui leur est dédié. Il porte également une réflexion sur la forêt, ses missions et sa protection.

Par ailleurs, les résultats financiers du groupement forestier sont considérés comme standards.

– Nous avons souhaité un bon départ à la retraite à Mr Vivien Pleines, notre inspecteur forestier du 6e arrondissement, en accueillant son successeur, Mr Nicolas Joss.

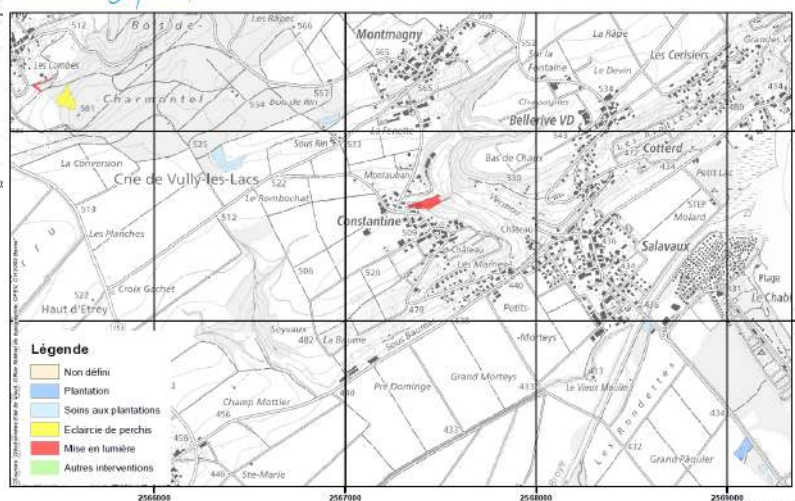
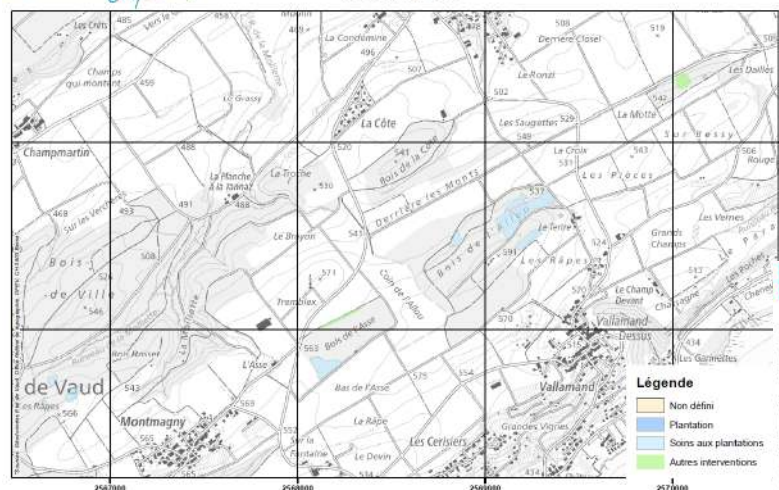
– Le tracteur forestier « Noe 170 6R » acheté par le groupement forestier Broye-Vully a été livré en juillet 2022.



– Comme mentionné en 2021 déjà, nous avons commencé les démarches pour élaborer un plan de classement des arbres d'importance communale et régionale. Celles-ci ont dû être reportées à 2023 en raison d'un retard sur la finalisation de la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager.

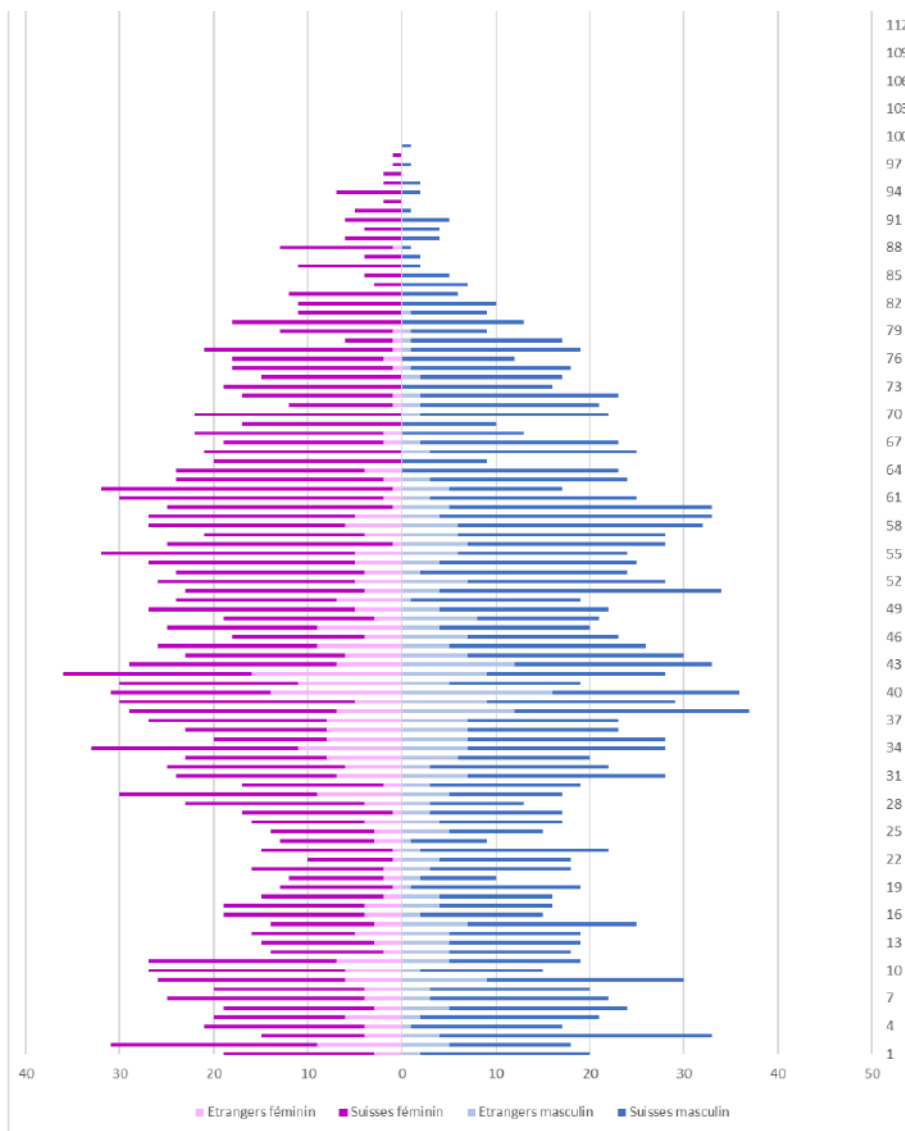
A ce propos, trois employés de la voirie et la Municipale chargée des forêts ont suivi un cours d'une journée sur les arbres remarquables, le 2 juin 2022 à Cudrefin.

– Nos services ont reçu huit demandes d'autorisation d'abattage en 2022, en diminution par rapport à 2021 où il y en avait eu 15.



Affaires sociales

Pyramide des âges



Mission :

Promouvoir le « bien vivre ensemble » au sein de la population.

Prestation :

- Organiser les réceptions traditionnelles soit, accueillir les nouveaux habitants, réunir les jeunes citoyens, fêter les nonagénaires ou les centenaires.
- Le soutien à certaines associations.
- Participation aux auditions de naturalisation.
- Collaboration pour l'intégration des réfugiés.
- Plan canicule.

Points marquants en 2022 :

La crise sanitaire due au Covid-19 était à peine terminée qu'une autre survint.

La guerre qui a éclaté fin février 2022 aux portes de l'Europe a également entraîné des répercussions en Suisse.

La population, solidaire, accueille de nombreux réfugiés en provenance d'Ukraine.

La municipalité s'est rapidement questionnée sur ses responsabilités locales et ses possibilités d'action, afin d'apporter un soutien d'urgence aux personnes réfugiées dans notre pays.

Nous avons décidé, en collaboration avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), de mettre à disposition trois appartements communaux inoccupés permettant d'héberger douze personnes au total.

Parallèlement, nous avons mis sur pieds un groupe de bénévoles afin de leur offrir un soutien utile à leur bonne intégration. Des cours de français se sont déroulés durant l'été, organisés par ce groupe, avant que l'EVAM ne prenne le relais.

Actuellement, notre commune héberge vingt ukrainiens réfugiés.



Réceptions

Après le passage de la crise sanitaire, les moments traditionnels et festifs ont pu reprendre au sein de notre commune.

- Nous avons eu le plaisir de convier les aînés de 70 ans et plus à une sortie, le jeudi 25 août 2022 au Weissenstein. 133 personnes ravies, accompagnées par six municipaux, ont pu admirer notre région des Trois-Lacs depuis un promontoire jurassien.
- Une croisière en bateau sur le lac de Morat a aussi été organisée pour les résidents du home Clair-Vully, du château de Constantine et des appartements protégés, l'après-midi du 26 juillet.
- 190 nouveaux habitants arrivés entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2022 ont été invités le 23 septembre à un souper dans un restaurant de notre commune. A cette occasion, ils ont reçu des informations concernant les sociétés locales, le service de défense incendie et secours (SDIS) et le fonctionnement politique de Vully-les-Lacs. 90 personnes nous ont honorés de leur présence.
- Les jeunes citoyens ayant atteint leur majorité en 2022 ont été fêtés le 16 décembre. Nous avons profité de la fan zone, mise sur pied à Salavaux à l'occasion du Mondial au Qatar, et de la soirée DJ qui y était organisée pour les convier à une parenthèse festive.



Malheureusement, la participation a été très faible. Cinq personnes ont répondu présentes sur 33 invitées (soit 15 %). Vu le peu de retours, la Municipalité réfléchit déjà à un autre concept pour les années à venir.



- Les autorités ont eu le plaisir de fêter douze nonagénaires en 2022 et même un centenaire, Mr César Cornaz, résidant à Vallamand-Dessus.

Canicule

Contrairement à 2021, cette année 2022 a de nouveau été marquée par des épisodes précoces de fortes chaleurs. Le plan canicule a été activé très tôt, du 17 au 21 juin, puis une deuxième fois du 18 au 26 juillet. Une lettre a été adressée aux citoyens âgés de 75 ans et plus afin de leur proposer un soutien durant cet épisode difficile. Peu de réponses positives nous sont parvenues, cependant, les quelques personnes intéressées furent très reconnaissantes de nos appels.

Associations

– Nous avons participé à l'anniversaire des 50 ans de l'association « Pour vous, pour nous, pour tous », œuvrant au profit des aînés du Vully fribourgeois, mais qui intègre aussi les habitants de Mur. A cette occasion, des chemins de randonnée adaptés aux séniors ont été inaugurés dans notre beau Vully.

Projet Ri-Poste

– L'évolution de la société moderne provoque parfois un effritement du tissu social, voire une raréfaction des contacts entre citoyens, phénomène encore accéléré par la pandémie.

Dans notre commune, peu d'activités sont proposées aux séniors. Sollicités par Mr Favez, Responsable habitat et travail social chez Pro Senectute Vaud, nous avons été convaincus par son projet novateur en faveur de nos aînés (dès 55 ans). Nommé Ri-poste (en réponse aux fermetures de petites structures villageoises comme les bureaux de poste), il a pour objectif de renforcer le lien social entre les citoyens concernés, en mettant en valeur les qualités et le savoir-faire de chacun, pour diminuer leur isolement et promouvoir la solidarité entre eux, mais aussi entre les générations.

Pro Senectute a remporté un appel à projets de la Fondation Leenaards. Celui-ci a permis de proposer à notre population l'aménagement d'un local vide, mis à disposition gratuitement par la commune pour y organiser des activités souhaitées et imaginées par les habitants eux-mêmes.

Mme Vanessa Pellegrino, collaboratrice de Pro Senectute, encadre cette activité pour une durée d'un an, apportant son expérience et ses connaissances aux personnes participant au groupe-habitants.

Par la suite, ces derniers vont gérer ce local et ses activités en toute autonomie. La Municipalité octroie un montant unique de CHF 10000.- sur une année pour couvrir les frais d'aménagement et de fonctionnement du local. L'aventure a débuté en septembre, par plusieurs présentations participatives à la population.



Café-contact

Diverses animations ont d'ores et déjà pu se dérouler, certaines de manière hebdomadaire (café contact, marche), d'autres mensuelles (conférences) ou ponctuelles (service d'entraide locale).



Groupe marche

Commission de naturalisation

La commission de naturalisation a fonctionné à de nombreuses reprises afin de rattraper le retard pris durant la pandémie COVID et l'interdiction ne nous permettant pas de nous rencontrer. 17 candidats ont pu être auditionnés.

Améliorations foncières

Mission :

- Garantir la sécurité des usagers sur les infrastructures agricoles.

Prestation :

- Programmer et réaliser les réfections des infrastructures agricoles.

Projet irrigation Basse-Broye.

Début 2022, plusieurs séances avec des agriculteurs locaux, puis régionaux, ainsi qu'avec les responsables des améliorations foncières des cantons de Vaud et Fribourg ont abouti à la création d'un groupe intercantonal et intercommunal. Il permettra de mener à bien une étude de faisabilité visant la mise en place d'une irrigation viable sur les territoires communaux d'Avenches, Belmont-Broye, Saint-Aubin et Vully-les-Lacs.

Chaque commune versera un montant de CHF 25000.- à Vully-les-Lacs qui officiera en tant qu'entité existante pour l'étude préliminaire.

Il est plus que jamais nécessaire de trouver des solutions afin de répondre au mieux aux défis posés notamment par le changement climatique que nous subissons (longues périodes de sécheresse) ou aux interdictions de pompage dans les rivières dans le but de préserver la biodiversité.

Améliorations foncières

- Les travaux de réfection de la 4^e étape des infrastructures communales, préavis accepté en mars 2021, ont débuté en septembre après la procédure prévue par la loi sur les marchés publics.

L'entreprise mandataire effectue un travail de qualité, dans le respect des devis établis.

A la fin du mois de décembre 2022, 40 % environ du projet étaient déjà réalisés, essentiellement des chemins sur lesquels a été posé un enrobé de goudron.

Les chemins de Constantine ont pris du retard, lié à l'étirement de la durée des travaux du réservoir de Charmontel.

- A la suite de plusieurs plaintes d'agriculteurs au sujet de drainages défectueux dans le secteur En Noët - Les Vernes, des contrôles et curages ont été effectués. Une portion d'entre eux n'a pas pu être explorée, toutefois, des travaux seront nécessaires.

Le préavis 2022 / 07 « Demande de crédit de CHF 63'000.00 pour la réfection des collecteurs, secteur 107, En Noët - Les Vernes à Villars-le-Grand » a été accepté à l'unanimité au Conseil communal de septembre 2022.

Tableau des chemins AF

Revêtements		
Matériau	Kilomètre	Pourcentage
Béton	47,5	42,5
Bitume	13,5	12,0
Grave	10	8,9
Herbe	41	36,6
Total	112	100



Bâtiments communaux

Police des constructions

P. 60 - 68

Bâtiments communaux

Missions :

- Entretien, nettoyage et gestion des bâtiments communaux présents dans chaque village.
- Organisation, gestion et attribution des accès aux bâtiments et locaux.
- Le greffe s'occupe des locations des salles, une gérance des logements.

Prestations :

Service de nettoyage, d'intervention et dépannage dans les biens immobiliers communaux.
Effectifs : 2 collaborateurs à 100%, 3 à temps partiel, 1 apprentie et 2 auxiliaires.

Les points marquants de l'année 2022

Auxiliaires - Equipe

En début d'année, un entretien avec les auxiliaires a eu lieu pour la première fois, afin d'échanger sur leur fonction.

Des réunions ont été organisées, afin de renforcer la cohésion et la transmission des informations au sein des collaborateurs rattachés à la conciergerie depuis le mois de juin.

Energie

L'augmentation des frais énergétiques et la menace d'une éventuelle pénurie ont poussé la Municipalité à mettre en place des dispositions visant à économiser l'énergie.

- Tous les chauffages des bâtiments communaux ont été baissés de 2° (température de base de 20°).
- L'éclairage de la salle polyvalente a été stoppé à 22h30 et rallumé à 6h30, y compris le spot du terrain de basket. Les lampes autour du gazon situé devant EPK sont gérées avec l'éclairage public, il est donc impossible de les éteindre.
- Diverses mesures ont été prises au cas par cas telles que l'isolation de tuyaux de chauffage pour éviter la déperdition de chaleur (Vallamand, Chabrey) ou l'installation de détecteurs de mouvements sur des lampes qui avaient tendance à rester allumées durant la nuit (EPK – salle des maîtres).
- Le responsable des concierges a participé à l'élaboration de nouvelles mesures pour les bâtiments à disposition de l'Arpeje, notamment sur le chauffage, l'eau, l'aération, la ventilation, l'éclairage ou les appareils électriques.

Gérance

Pendant la période estivale, un appel d'offres a été lancé pour changer de gérance des immeubles. C'est le dossier de la Fiduciaire et Gérance Patrick Ridoux SA qui a été validé par la municipalité en fin d'été. Le contrat nous liant avec l'agence immobilière Cogestim SA a été résilié pour le 31 décembre 2022. Avec ce nouveau partenaire, nous espérons améliorer la communication, la qualité des décomptes d'immeubles et trouver une efficacité pour entretenir et louer nos biens. Durant le dernier trimestre, la boursière, le concierge et la future gérance et la municipale en charge se sont rencontrés et ont posé les bases de la collaboration, pour démarrer au mieux en 2023.

Gestion globale des bâtiments

Nous améliorons la connaissance et la gestion de nos bâtiments en tenant à jour un fichier informatique recensant toutes les informations qui s'y réfèrent.

Synthèse des activités 2022

Matériel d'entretien – conditions d'achat

Au vu de l'inflation constatée dans les matériaux, les concierges et la Municipale en charge du dicastère ont demandé des offres comparatives et de nouvelles conditions sur les quantités de produits de nettoyage, le matériel d'entretien et les combustibles.

Location des salles

Bâtiment	Nombre de jours loués gratuits en 2022	Nombre de jours loués payants en 2022	Nombre de jours loués en 2022	Comparaison avec le nombre de jours loués en 2021
Abri PC Mur	2	2	4	1
Caveau Constantine	8	16	24	12
Refuge de Charmontel	10	54	64	55
Salle communale Chabrey	80	22	102	44
Salle communale Montmagny	20	13	33	15
Salle communale Mur	44	4	48	32
Salle communale Vallamand	23	19	42	18
Salle communale Villars-le-Grand	116	25	141	119
Salle de paroisse Cotterd	49	7	56	81
Salle polyvalente Salavaux	56	6	62	42
Total	408	168	576	419

Nous constatons d'emblée que l'activité normale a repris après la pandémie. Les salles sont parfois mises à la disposition des sociétés locales, ce qui entraîne un grand nombre de locations gratuites. Certains locaux sont loués pour de courtes périodes durant la journée, afin de proposer un cours d'activité sportive aux citoyens. La Municipalité soutient et encourage l'activité pour tous ces intervenants.

Nous avons constaté que les consignes n'étaient pas toujours respectées par les locataires. Dans le courant de 2023, les contrats et consignes à observer lors de la location seront donc réactualisés, dans le but de garantir le maintien de la propreté des locaux pour chaque utilisateur.



Inventaire des biens à louer gérés par prestataire externe - Cogestim

Situation	Vacances
Chabrey, Chemin de l'Ecole 1	
2,5 pces rez-de-chaussée	-
2,5 pces rez-de-chaussée	6 mois
4,5 pces 1er étage	5,5 mois
place de parc	-
<i>place de parc</i>	<i>12 mois</i>
<i>place de parc</i>	<i>12 mois</i>
<i>place de parc</i>	<i>12 mois</i>
<i>place de parc</i>	<i>12 mois</i>
Chabrey, Rue de la Forge 2	
3 locaux commerciaux rez-de-chaussée	-
Cotterd, Cotterd 31	
2 pces 1er étage	6 mois
3 pces 1er étage	-
garage individuel	-
garage individuel	3 mois
Montmagny, Rue de la Poste 1	
4,5 pces rez-de-chaussée	-
4,5 pces 1er étage	-
3,5 pces 2ème étage	-
place de parc	-
Mur, Chemin des Gâchettes 2	
2pces 1er étage	-
2pces 1er étage	-

Situation	Vacances
Salavaux, Rte d'Avenches 11	
5,5 pces 1er étage	
5,5 pces 1er étage	bureaux de la bourse, syndic et municipalité
5,5 pces 2ème étage	1 mois
5,5 pces 2ème étage	bureaux du service technique
Salavaux, Rte de Vallamand 7	
villa et garage individuel	-
box individuel	-
Vallamand, Place du Village 7	
local commercial rez-de-chaussée	
local commercial rez-de-chaussée	8 mois puis projet Ri-poste
3 pces 1er étage	-
2,5 pces 1er étage	-
4,5 pces 2ème étage	-
garage individuel	-
Vallamand, Rue du Collège 14	
4,5 pces 1er étage	-
Villars-le-Grand, Rte de Riaux 2	
4,5 pces, 2pces, garage individuel	-
Villars-le-Grand, Ruelle du Temple 5	
3,5 pces rez-de-chaussée	-
4,5 pces 1er étage	-
<i>4,5 pces 2ème étage</i>	<i>12 mois, travaux début 2023</i>

Libre au 31.12.2022

Jusqu'à fin 2022, la gérance publiait des annonces en cas de libération d'un appartement, mais de manière peu active. Nous espérons que ceci s'améliorera avec le changement de prestataire.

Le greffe gère, en plus des salles communales, quelques salles de classe, des garages et de divers locaux disséminés dans la commune. Une réflexion sera menée pour éventuellement déléguer ceci à la gérance, afin d'uniformiser l'ensemble des contrats et simplifier la gestion tout en trouvant un système pour informer la population des disponibilités.

Nous ne communiquons actuellement pas sur les biens à disposition, hors appartements, mais avons répondu favorablement à trois demandes qui nous ont été adressées (une fois pour une location mensuelle, à deux autres occasions pour quelques moments dans la semaine pour dispenser des cours de sport). Chaque citoyen peut se renseigner au bureau communal s'il avait une demande de location. Celui-ci transférera la demande à la personne concernée et il sera tout mis en œuvre pour y répondre favorablement. Dans le courant de l'année prochaine, la communication pourrait être améliorée.

Synthèse des activités :

Congélateur de Cotterd

À l'Ascension, le groupe froid du congélateur de Cotterd a lâché. Nous nous sommes alors aperçus que nous n'avions pas forcément de données à jour pour chaque locataire des deux congélateurs. Début juillet lors de l'envoi des factures, une fiche de renseignement a été jointe pour corriger ceci et renforcer l'efficacité en cas d'intervention d'urgence nécessaire.

Bancomat

Le bancomat situé Route d'Avenches 11 a été mis hors service par la banque Raiffeisen. Bien consciente que les citoyens perdent un service, la Municipalité a entrepris des démarches pour essayer d'obtenir une autre implantation qui s'avère difficile, vu la baisse des transactions en espèces due aux nouvelles technologies, le coût élevé de ces dispositifs et la sécurité mise à mal par de nombreux brigandages et explosions des appareils.

Tour de l'Horloge de Villars-le-Grand

L'horloge de Villars-le-Grand s'est arrêtée fin août après qu'une pièce d'origine se soit brisée. La réparation qui n'a pas été effective avant la fin de l'année le sera en début 2023. La Municipalité, les monuments historiques et le campaniste devront trouver la meilleure solution possible pour faire fonctionner ce monument emblématique du village.

Administration communale

L'office du tourisme a installé ses bureaux dans le local de l'ancienne poste à Salavaux. Une réflexion sera menée ultérieurement pour utiliser au mieux le reste de la surface disponible.

Site EPK – salle polyvalente

Le chauffage de la salle polyvalente et EPK a connu des soucis de fonctionnement, à cause d'une livraison de copeaux humides. Tout est rentré dans l'ordre après avoir vidé la fosse du matériau défectueux.

Quelques actions à entreprendre

- Encourager la location des locaux vides, salles de classe, anciennes salles de municipalité, ... disséminées dans nos bâtiments.
- Etablir pour le prochain budget les travaux nécessaires à effectuer sur les bâtiments pour éviter leur dégradation.



Police des constructions

Quelques missions du Service technique :

- Aménagement du territoire et urbanisme communal.
- Police des constructions.
- Système d'information du territoire (SIT).

Quelques prestations du Service technique :

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Contrôle et salubrité des constructions, permis d'habiter et d'utiliser.
- Relation avec les bureaux d'ingénieurs, architectes, services cantonaux et propriétaires privés.
- Gestion et mise à disposition des données communales via le géoportail.

Les points marquants de l'année 2022

Préalable implantation A	0
Enquêtes P - (Canton commune)	70
Enquêtes C - (Complémentaires canton commune) (le dossier ne passe pas dans tous les services)	2
Enquêtes Mi - (Minime importance)	16
Autorisations simples (par ex. modification d'accès, etc.)	5
Autorisations solaires (sans enquête)	52
Dispenses d'enquête (sans affichage public)	2
Requêtes pour abattage d'arbres	8
DGMR	1
Groupe E - ESTI	3
Diverses demandes du canton (hors DGMR)	5
Registre foncier	0
Total	164

Dont 21 dossiers ayant fait l'objet de remarques, d'oppositions ou de synthèses cantonales négatives.



Évolution du nombre de dossiers

	2022	2021	2020	2019	2018
Préalable implantation A	0	0			1
Enquêtes P - (Canton commune)	70	65	56	48	41
Enquêtes C - (Complémentaires canton commune) (le dossier ne passe pas dans tous les services)	2	9	4	7	2
Enquêtes Mi - (Minime importance)	16	19	8	25	20
AS (Autorisation panneaux solaires)	52	25	20	20	18
PAC			2	5	8
Dispenses	2		0	5	4
Requêtes pour abattage d'arbres	8	15	3	7	9
Autorisations simples	5	8	1	4	2
Autorisation spéciales					2
DGMR	1				4
DGE					2
Diverses demandes du canton (hors DGMR)	5				
Groupe E - ESTI (courant fort)	3				
Registre foncier	0	3	1		
Total	164	144	95	121	113

Oppositions

Reçues	85	pour 20 dossiers, dont 33 oppositions sont liées à 3 dossiers pour de l'éclairage public et des antennes 5G.
Suite de ces 85 oppositions :		
Retirées	2	Pour deux dossiers.
Levées	9	Pour cinq dossiers.
Menant à un refus de permis	3	Pour deux dossiers (dont un avec refus du canton également et un avec un refus « partiel » sur cer- tains éléments de la demande).
Annulée suite abandon dossier	3	pour un dossier
En cours de traitement	68	Pour douze dossiers. Dont 33 qui sont liées aux dossi- ers pour l'éclairage public ou les antennes 5G.

Remarques (pas valeur d'opposition)

Reçues	5	Pour quatre dossiers.
--------	---	-----------------------

Refus du canton

Synthèse cantonale négative	1	Menant au refus de permis de construire.
-----------------------------	---	--

Synthèse des activités 2022

Règlement

Ce dicastère a pour but de gérer tout projet de construction qui se fait sur Vully-les-Lacs, dans le respect des règlements en vigueur, spécifiques à chaque ancienne commune d'avant la fusion. Le plan d'affectation communal étant en cours de réalisation, nous travaillons à l'élaboration d'un règlement unique, qui serait l'aboutissement de nos réflexions et qui s'appliquerait à toute nouvelle construction.

Rénovations et transformations

Contrairement à nos prédictions, nous constatons que le nombre de dossiers de construction ne baisse toujours pas, malgré le peu de parcelles à bâtir sur le territoire communal. La tendance actuelle est donc à la rénovation et à la transformation de bâtiments existants dans les villages, ceci entraînant un grand nombre d'échanges et de rendez-vous, tant pour le service technique que la municipale en charge, pour renseigner sur la faisabilité des projets.

Les requêtes spécifiques ainsi que la complexité des projets occasionnent un travail assidu du service technique. Il faut parfois remonter dans les archives des anciennes communes pour pouvoir renseigner certaines demandes. Il est souvent difficile de s'y retrouver, les pratiques étant très différentes d'une commune à l'autre. Depuis la fusion, les dossiers sont archivés en versions numériques et physiques, classés par numéro et stockés sous clé au sous-sol du bâtiment communal de Salavaux, dans des armoires prévues à cet effet.

Panneaux solaires

Le changement de législation qui a eu lieu courant 2022 et qui allège les critères permettant l'installation de panneaux solaires sans passer par la procédure d'enquête publique a entraîné un nombre croissant de demandes. Par ailleurs, les formulaires d'annonce ayant été modifiés, les fournisseurs de panneaux photovoltaïques connus de la commune ont été avertis afin d'éviter des pertes de temps et des retours de dossiers.

Traitement des permis de construire

Au 1er juillet 2022, l'article 73 du Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, le RLATC, a été modifié. Le requérant (ou son mandataire) doit dorénavant transmettre à la commune concernée sa demande de permis de construire en deux exemplaires, une version papier et une autre électronique certifiée.

Après avoir contrôlé la complétude du dossier, la commune le fait suivre à la CAMAC par le biais du système informatique cantonal dédié (ACTIS).

Les projets sont ensuite envoyés aux services cantonaux pour traitement.

Le préavis du Canton (synthèse CAMAC), contenant les autorisations cantonales spéciales requises, nous est alors transmis.

Il est à noter que toutes ces transactions se font uniquement par voie électronique.

Ce changement a été décidé sans phase de transition et nous avons été avertis tardivement. Cela a provoqué quelques soucis indépendants de notre volonté. Nous avons alors choisi d'aviser au mieux les différents prestataires, en leur transmettant un mail d'information qui a été largement apprécié.

Délais de traitement des dossiers

Nous souhaitons coordonner au mieux les nombreuses tâches que le service technique doit assumer dans divers domaines tels que les constructions, les routes, l'eau, voire l'informatique, en cherchant notamment à parfaire la rapidité de traitement.

Toutefois, vu le grand nombre de dossiers à superviser pour les constructions, il a été particulièrement difficile d'améliorer ce point.

La création d'un nouveau poste au service technique, validé dans le cadre du budget 2023, devrait permettre de soutenir activement le responsable actuel et sa secrétaire. Ce recrutement commencera début 2023.

Traitement des oppositions

Les séances de conciliation se sont poursuivies en 2022, certaines menant à un dialogue favorable entre propriétaires et opposants, mais parfois malheureusement pas. Nous constatons effectivement une tendance à l'opposition « de principe » en hausse, qui pourrait sans doute être évitée si de plus amples informations étaient fournies en amont du projet.

La pose des gabarits en fait partie. Elle permet de renseigner au mieux tout-un-chacun sur le projet en cours de demande d'autorisation. La pose de gabarits (au plus tard au début de l'enquête) est exigée par nos services pour chaque nouvelle construction ou augmentation d'emprise d'une construction existante (nouvelle villa, agrandissement d'une maison, pergola, cabanon de jardin, pompe à chaleur extérieure, etc.). Cette exigence est similaire et équitable pour tous les villages, que ce soit précisé dans le règlement concerné ou non, décision prise en 2011 à la suite de la fusion.

Dans le cas d'une nouvelle villa ou d'une surélévation de maison par exemple, une attestation, établie par un géomètre officiel, doit être transmise à la commune dès exécution. C'est une exigence communale confirmée à l'auteur des plans du projet ainsi qu'au propriétaire lors de l'annonce des dates d'enquête publique.

Pour les autres demandes (cabanon de jardin, pompe à chaleur), l'intervention du géomètre n'est pas obligatoire, de simples gabarits pour signaler l'emplacement (et la grandeur) suffisent. Ceux-ci peuvent être installés par le constructeur ou l'auteur des plans.

Le système fonctionne sur la confiance, et force est de constater que nous avons peu de cas conflictuels, ceux-ci provenant souvent de dénonciations par le voisinage.

Permis d'habiter

Les permis d'habiter sont délivrés lorsque les dossiers sont achevés et des visites sont organisées tout au long de l'année afin de les valider. Cette procédure fait parfois perdre du temps à nos collaborateurs, car les formulaires nécessaires certifiant la bonne finition des travaux et leur conformité ne sont pas toujours présents ou complets. Nous attirons régulièrement l'attention des propriétaires, notamment sur les directives de traitement et d'élimination de l'amiante, produit cancérigène.

Places de jeux

Les sept places de jeux de la commune de Vully-les-Lacs sont entretenues régulièrement par deux employés de la voirie, spécialement formés. Un rapport annuel permet de suivre les interventions effectuées, les changements de matériel abîmé ou défectueux, la pose de copeaux, etc.

La piste de remise en forme située dans la forêt près du lac est ponctuellement contrôlée par la Fondation Parcours VITA et soigneusement maintenue en bon état par nos collaborateurs.

